

L'OFFENSIVE CONTRE L'ÉDUCATION COMPLÈTE À LA SEXUALITÉ

CARTOGRAPHIE DES ACTEURS ET ANALYSE DES
STRATÉGIES DU MOUVEMENT D'OPPOSITION EN EUROPE





Le Planning familial est une association féministe et d'éducation populaire. Depuis 1956, il milite pour un accès inconditionnel à la contraception, à l'avortement, à l'éducation à la sexualité et lutte contre les violences et les discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle.

Il est membre du réseau IPPF (Fédération Internationale des Planning Familiaux) et prend ainsi part aux combats féministes européens et internationaux.

Fort de son maillage territorial composé de plus de 80 associations départementales, le Planning familial a toujours eu pour priorité d'aller à la rencontre des publics les plus en difficulté. Chaque année, près d'un demi-million de personnes sont touchées par ses actions.

En coopération avec la fondation Heinrich-Böll-Stiftung. Les points de vue et opinions exprimés dans ce rapport ne reflètent pas nécessairement ceux du bureau de Paris de la Fondation Heinrich Böll.

SOMMAIRE

Liste des acronymes	4
Résumé/Abstract	5

PARTIE 1.

INTRODUCTION

1. Cadre théorique : concepts clés et définitions	8
a. L'éducation complète à la sexualité	8
b. Genre et "idéologie de genre"	8
c. Le mouvement d'opposition anti éducation complète à la sexualité et le mouvement anti-genre.....	10
2. Mise en contexte	11
3. Objectifs de la recherche	12
4. Méthodologie	13
5. Textes juridiques non-nationaux encadrant l'éducation complète à la sexualité	14
a. Cadre international	14
b. Cadre européen	15

PARTIE 2.

ÉTAT DES LIEUX DE L'ÉDUCATION COMPLÈTE À LA SEXUALITÉ DANS LES SIX PAYS ÉTUDIÉS

1. Cadre législatif nationaux	18
2. Mise en oeuvre effective	22
3. Synthèse: Tableau comparatif	26

PARTIE 3.

ÉTUDE COMPARATIVE DE L'OPPOSITION À L'ÉDUCATION COMPLÈTE À LA SEXUALITÉ

1. Étude des acteurs : origines, racines idéologiques et financements	30
2. Décrypter les stratégies d'opposition	33
a. Stratégies discursives et rhétoriques	33
I. Diabolisation de « l'idéologie du genre », l'ennemi symbolique	33
II. La rhétorique de la protection de la famille traditionnelle	37
III. La rhétorique de la protection de l'enfance	39
b. Culture parentale et rôle stratégique des parents	43
c. Diffusion de la panique morale	46
I. Au niveau de l'opinion publique	46
II. Au niveau national	50
3. Décoder la coordination transnationale	52
4. Impacts de l'opposition sur la mise en œuvre de l'ECS	54
5. Cartographie des acteurs de l'opposition	56

PARTIE 4.

CONCLUSION	59
------------------	----

PARTIE 5.

RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES AUX INSTITUTIONS EUROPÉENNES	60
--	----

PARTIE 6.

BIBLIOGRAPHIE	68
---------------------	----

LISTE DES ACRONYMES

- AFS** : Alternative pour la Suède (parti politique)
- BIÖG** : Institut Fédéral Allemand de Santé Publique
- BZgA** : Centre Fédéral Allemand d'Éducation à la Santé
- CESIE** : Centre européen d'études et d'initiatives
- CONCAPA** : Confédération Catholique Nationale des Parents et des Représentants de Parents d'élèves (organisme espagnol)
- DSSR** : Droits et Santé Sexuels et Reproductifs
- ECS** : Éducation Complète à la Sexualité
- ES** : Éducation Sexuelle
- EAS** : Education Affective et Sexuelle (appellation espagnole)
- EVARS** : Éducation à la Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle (appellation française)
- FEF** : Forum Espagnol de la Famille
- FPFE** : Fédération Espagnole de Planification Familiale
- GPA** : Gestation Pour Autrui
- IOF** : Organisation Internationale des Familles
- IPPF** : Fédération Internationale des Planning Familiaux
- IVG** : Interruption Volontaire de Grossesse
- IST** : Infection Sexuellement Transmissible
- MFPF** : Mouvement Français pour le Planning Familial
- OMS** : Organisation Mondiale pour la Santé
- ONG** : Organisation Non-Gouvernementale
- RFSL** : Fédération suédoise pour les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et queer
- RFSU** : Association Suédoise pour l'Éducation Sexuelle
- UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
- UNFPA** : Fonds des Nations Unies pour la Population et le Développement
- UNICEF** : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
- UN WOMEN** : Organisation des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- WCF** : Congrès Mondiale des Familles

RÉSUMÉ

Cette étude rend compte des stratégies d'organisation, de discours et d'action du mouvement d'opposition à l'éducation complète à la sexualité (ECS) dans six pays européens (Allemagne, Espagne, France, Hongrie, Italie et Suède).

Il s'agit d'une étude transnationale, comparative et appliquée.

Elle décrit le cadre législatif de l'ECS dans ces pays et évalue sa mise en œuvre effective.

A partir de l'analyse de sources académiques et institutionnelles et complétée par des observations issues d'un travail de terrain, l'étude définit les stratégies discursives et les modes opératoires des acteurs du mouvement anti-ECS en Europe.

L'étude conclut en formulant des recommandations destinées aux institutions européennes et aux six États membres, afin d'améliorer structurellement et durablement l'application de l'ECS en Europe.

ABSTRACT

This study examines the organizational, strategic, and discursive approaches of the movement opposing Comprehensive Sexuality Education (CSE) in six European countries (Germany, Spain, France, Hungary, Italy and Sweden).

It is a transnational, comparative, and applied study.

It outlines the legislative framework of CSE in these countries and assesses its effective implementation. Drawing on an analysis of academic and institutional sources, complemented by fieldwork observations, the study identifies the discursive strategies and operational methods of anti-CSE actors in Europe.

The study concludes with recommendations geared towards European institutions and the six Member States, with the aim of structurally and sustainably improving the implementation of CSE across Europe.



PARTIE 1.

INTRODUCTION



ON



1. CADRE THÉORIQUE : CONCEPTS CLÉS ET DÉFINITIONS

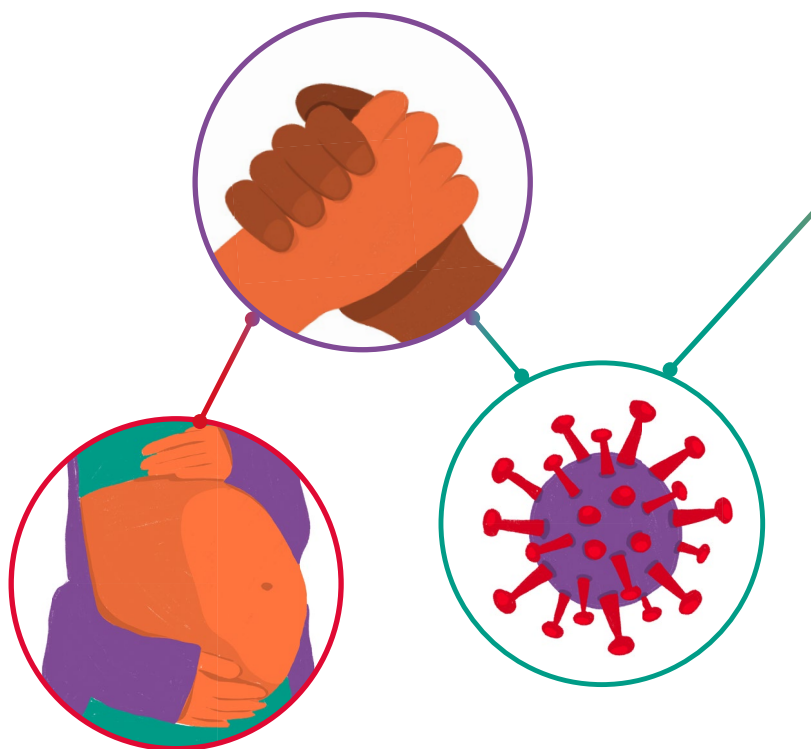
Un cadre théorique et rhétorique précis fonde ce rapport, s'appuyant sur les standards des agences intergouvernementales de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et sur la littérature scientifique issue de la recherche académique spécialisée sur les questions d'éducation complète à la sexuelle (ECS), de droits et de santé sexuels et reproductifs (DSSR) en Europe.

A. L'ÉDUCATION COMPLÈTE À LA SEXUALITÉ

L'ECS se distingue de l'éducation sexuelle dans l'approche et le contenu.

Si l'éducation sexuelle est centrée sur la conception biologique de la sexualité (anatomie, reproduction, etc.) et la prévention des risques liés à celle-ci (IST, grossesses non désirées, etc.), l'ECS adopte une vision holistique et pluridisciplinaire de la vie affective, relationnelle et sexuelle. Elle y intègre les ressentis, expériences et notions relatives au bien-être et à l'identité. D'après le cadre de référence international adopté par l'UNESCO, l'UNFPA, l'UNICEF, l'ONU Femmes et l'OMS, l'ECS est un **“processus d'enseignement et d'apprentissage intégré au programme d'enseignement et portant sur les aspects cognitifs, émotionnels, physiques et sociaux de la sexualité. Elle vise à doter les enfants et les jeunes des connaissances, compétences, attitudes et valeurs qui leur permettent de vivre en bonne santé, dans le bien-être et la dignité ; d'instaurer des relations sociales et sexuelles respectueuses ; d'envisager l'impact de leurs choix sur leur propre bien-être et celui des autres ; et de comprendre et d'assurer la protection de leurs droits tout au long de leur vie”**⁽¹⁾.

L'éducation complète à la sexualité, envisagée dans une approche fondée sur les droits humains et attentive aux questions de genre, vise à transmettre des informations scientifiquement validées et adaptées à l'âge. **Elle doit couvrir les thématiques de la santé reproductive, de la grossesse, des infections sexuellement transmissibles, de la puberté, de l'égalité de genre, de la lutte contre les discriminations, des relations, du consentement et du droit de disposer de son corps**⁽²⁾⁽³⁾. L'ECS doit être à la fois **inclusive et non stigmatisante, et répondre aux réalités socio-culturelles vécues par les apprenant-es**⁽⁴⁾.



B. GENRE ET "IDÉOLOGIE DE GENRE"

Le genre fait référence à l'ensemble des "rôles socialement construits, comportements, activités et attributs qu'une société donnée, dans un contexte socioculturel précis, considère comme étant appropriés pour les femmes et les hommes"⁽⁵⁾. Dans la définition qu'en donne l'OMS, le genre est "distinct du sexe biologique"⁽⁶⁾. Le genre suggère une interprétation des rapports sociaux, des conditions matérielles d'existence des individus et de leurs interactions, institutionnalisés par des stéréotypes et des normes socioculturelles.

À l'inverse, le concept d'"idéologie du genre" est largement controversé et n'est pas reconnu par les agences onusiennes. Dans ce rapport, il sera donc employé avec des

guillemets. Le discours sur "l'idéologie du genre" définit le genre comme une idéologie politique totalitaire et anti-démocratique dans le but d'en contester la légitimité. Formulé par le Vatican ⁽⁷⁾ et diffusé à partir des années 1990, il apparaît comme une réponse critique à la reconnaissance des droits sexuels et reproductifs au sein des agences onusiennes à la suite des conférences du Caire en 1994 et de Beijing en 1995⁽⁸⁾⁽⁹⁾.

Celles-ci promeuvent, entre autres, l'égalité femmes-hommes, la reconnaissance des minorités sexuelles et l'enseignement de la diversité des identités de genre à l'échelle internationale. Dans certains milieux conservateurs et religieux, cela est perçu comme une menace, une "reconnaissance internationale du droit à l'avortement, d'attaques contre la maternité traditionnelle et d'une légitimation de l'homosexualité"⁽⁸⁾. La recherche présente ainsi le discours sur "l'idéologie du genre" comme un système d'idées, une stratégie discursive au service d'un projet politique opposé aux politiques d'égalité.



C. LE MOUVEMENT D'OPPOSITION ANTI ÉDUCATION COMPLÈTE À LA SEXUALITÉ ET LE MOUVEMENT ANTI-GENRE

Il est regroupé sous le terme “mouvement d'opposition” l'ensemble des acteurs aux origines, statuts, argumentaires et idéologie variés, œuvrant, par leurs actions, leurs mobilisations, leurs discours et/ou leur plaidoyer, contre la mise en oeuvre de l'ECS telle que définie dans les législations nationales et européennes. **Ils rassemblent des structures hétérogènes, allant de partis politiques à des organisations de la société civile, des comités de parents, des groupes religieux ou encore des médias.** Les différentes formes d'opposition à l'ECS ne sont pas, tout comme le courant anti-genre, “ni de simples tendances nationales ni des phénomènes isolés”⁽⁸⁾. D'après l'ONG internationale Ipas, spécialisée dans les DSSR, les acteurs du mouvement anti-ECS cherchent à imposer une “vision hétérocentrée de la famille, à promouvoir des valeurs morales et des choix de vie conservateurs, et à empêcher l'accès à l'information et aux services de santé sexuelle, en particulier pour les adolescents et les jeunes”⁽¹⁰⁾. Le mouvement anti-ECS est étroitement lié à un mouvement de plus grande ampleur, qu'il alimente, soutient et renforce, appelé le mouvement anti-genre.

Ce dernier est décrit par la recherche comme un phénomène mondialisé, bien que caractérisé par des narratifs locaux et nationaux spécifiques, stratégiquement et structurellement coordonné, autour de son opposition à “l'idéologie du genre”⁽⁸⁾. Il se développe depuis la fin des années 1990 en Europe et dans le reste du monde. Cinq enjeux principaux ont été définis comme les cibles du mouvement anti-genre :

- les droits LGBTQIA+,
- les droits reproductifs,
- les études de genre,
- la démocratie,
- l'ECS

Ce rapport s'intéresse spécifiquement à l'opposition à l'ECS. Il ressortira que les similarités idéologiques et stratégiques avec l'opposition, plus large, à “l'idéologie de genre” sont nombreuses. Bien que soient reconnues les spécificités et la diversité de ces acteurs, ils seront regroupés dans ce rapport sous une même appellation pour en étudier les convergences et les similarités dans leurs stratégies d'action et de communication. Cette démarche est similaire à celle des chercheur·euses travaillant sur le mouvement anti-genre.



2. MISE EN CONTEXTE

Cette étude s'intéresse aux idéologies, aux méthodes et aux stratégies d'action et de discours des acteurs du mouvement d'opposition à l'ECS dans 6 pays européens : l'Allemagne, l'Espagne, la France, la Hongrie, l'Italie et la Suède .

Depuis son introduction dans les programmes scolaires européens dans les années 1970, l'éducation à la sexualité suscite d'importants débats sur ce qui doit être enseigné, comment, par qui et à quel âge⁽¹¹⁾. L'ECS est formalisée à la fin des années 1990 par l'UNESCO qui officialise une conception holistique de l'éducation sexuelle, intégrant les aspects sociaux, physiques et émotionnels de la vie affective, relationnelle et sexuelle des individus. Presque immédiatement, différentes formes d'opposition émergent et s'articulent en groupements portés par des trajectoires, des modes d'action et des référentiels idéologiques variés.

Aujourd'hui, bien que l'Union Européenne reconnaisse l'ECS comme un outil essentiel de promotion de la santé, du bien-être, des droits humains et de l'égalité de genre ⁽¹²⁾, son déploiement se heurte à des résistances croissantes, qui se multiplient et s'intensifient à travers l'Europe depuis les années 2010⁽¹³⁾. Depuis, un large travail de recherche et de publication encadré par différents organismes et institutions s'attèlent à démontrer les enjeux et dangers posés par les groupes hostiles à l'intégration de l'ECS dans les systèmes scolaires à travers l'Europe⁽¹⁰⁾⁽¹⁴⁾⁽¹⁵⁾.

Les débats et les réactions d'opposition autour de l'éducation à l'ECS s'inscrivent dans un cadre plus large au centre duquel se trouve la question du genre et celle de sa prétendue "idéologie". Ainsi, le mouvement d'opposition à l'ECS appartient à un mouvement plus vaste dit "anti-genre", dont le nombre d'acteurs et l'ampleur augmentent avec le temps dans les pays européens⁽¹⁶⁾.

Le mouvement anti-genre représente un défi pour les démocraties européennes, en cela qu'il destabilise les principes d'égalité, de non-discrimination et de droits humains⁽¹⁷⁾. Ce mouvement adopte une stratégie politique délibérée visant à redéfinir les normes sociales, culturelles et politiques en matière de genre⁽¹⁷⁾. La politique anti-genre s'attaque aux droits civils (les mouvements sont dans ce cas nommés mouvements anti-droits), à l'épanouissement individuel et à l'autodétermination⁽¹⁸⁾. Elle peut à ce titre être définie comme une politique anti-démocratique. Ce mouvement déploie des stratégies d'action, de collaboration et de discours multiples pour influencer les politiques publiques et séduire l'opinion publique⁽¹⁹⁾.

Les études transnationales comparatives sur le sujet montrent que les écoles et l'éducation sont l'une des cibles prioritaires des acteurs du mouvement anti-genre en Europe⁽¹⁶⁾. Selon ces acteurs, "l'idéologie du genre" serait enseignée dans les écoles et l'ECS servirait d'outil permettant la sexualisation précoce et l'endoctrinement des enfants⁽¹⁶⁾.

3. OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

Cette étude s'articule autour des objectifs suivants :

OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- Comprendre l'impact du mouvement d'opposition à l'ECS sur la mise en place de celle-ci en Europe
- Soutenir et favoriser l'application de l'ECS conformément aux législations nationales et européennes

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

- Faire un état des lieux du cadre législatif de l'ECS et de sa mise en place effective dans six pays (Allemagne, Espagne, France, Hongrie, Italie, Suède)
- Définir les stratégies et méthodes d'organisation, de discours et d'action des acteurs du mouvement d'opposition à l'ECS dans ces pays
- Extraire les leviers d'action mis en place pour lutter contre le mouvement d'opposition à l'ECS dans ces pays
- Définir des recommandations stratégiques à destination des institutions européennes pour soutenir la mise en place de l'ECS

4. MÉTHODOLOGIE

L'étude s'appuie sur une approche transnationale, comparative et appliquée. Elle mobilise un ensemble de sources académiques et institutionnelles, complété par des observations issues d'un travail de terrain.

Cette recherche a été organisée autour de trois phases, distinctes et complémentaires. Le cas de chacun des six pays a été traité

dans chacune des trois phases.

Dans ce rapport, **il a été choisi, à l'instar des organisations internationales, d'utiliser la terminologie "ECS"** parmi les différentes appellations employées dans chacun des pays. Dans certains cas précis, **lorsqu'il s'agit d'une approche non holistique, non transversale ou non inclusive, il a été choisi d'employer le terme "éducation sexuelle".**

PHASE 1

Dans la première phase, le cadre législatif et juridique de l'ECS est étudié, ainsi que sa mise en place effective. **Cette phase s'appuie sur une collecte de données issues des législations nationales, de travaux scientifiques et de publications institutionnelles, produites par des organisations internationales.**

PHASE 2

La deuxième phase est consacrée à l'étude des stratégies concrètes d'action et de communication des acteurs du mouvement d'opposition à l'ECS. **Elle s'appuie sur la cartographie de ces acteurs et sur l'analyse de sources diverses: littérature scientifique, rapport officiels nationaux et européens, publications d'ONG, sites officiels et réseaux sociaux des organisations/associations/partis politiques concernées.**

PHASE 3

Enfin, la dernière phase d'analyse concerne l'étude de l'impact du mouvement d'opposition sur la mise en place de l'ECS par des organisations de la société civile spécialisées. **Cette phase repose sur une analyse conjointe de littérature scientifique issue de la recherche académique et d'entretiens semi-directifs menés auprès de chercheur·euses et d'acteur·rices de la société civile travaillant sur les enjeux liés à l'ECS ou engagé·es dans sa mise en place.**

A l'issue de ces trois phases de recherche, des recommandations sont dégagées pour intervenir à l'échelle des institutions

européennes et améliorer la mise en œuvre de l'ECS en réponse aux mouvements d'opposition.

5. TEXTES JURIDIQUES NON-NATIONAUX ENCADRANT L'ECS

Le cadre juridique et législatif de l'ECS en Europe s'appuie sur des traités et des conventions internationales ainsi que sur des recommandations et conventions européennes.

A. CADRE INTERNATIONAL

D'après l'Article 17 de la Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU datant de 1989⁽²⁰⁾, les États doivent garantir l'accès des enfants à "l'information en matière de bien-être social et de santé physique et mentale".

L'Article 24 stipule qu'il incombe aux États de développer "les soins de santé préventifs, l'éducation et les services en matière de planification familiale".

Enfin l'Article 34 assure que les États s'engagent à "protéger l'enfant contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle".

La Plateforme d'action de Beijing, adoptée lors de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes organisée par l'ONU en 1995, reconnaît l'éducation sexuelle comme outil favorisant l'égalité de genre et la santé reproductive.

Par ailleurs, les directives internationales promulguant un cadre technique de référence pour l'ECS précisent que celle-ci doit être "fondée sur les droits, scientifiquement exacte et adaptée à l'âge"⁽¹⁾.

En 2018, un ensemble d'agences intergouvernementales des Nations Unies publient un guide de recommandations techniques sur l'ECS pour accompagner les programmes éducatifs et préventifs globaux de sa mise en œuvre⁽¹⁾. Présentant les concepts clés de l'ECS et les objectifs d'apprentissages associés, ce guide vise à soutenir sa mise en place à travers le monde, en accord avec les spécificités socioculturelles et politiques des pays et les cadres définies par les conventions internationales.

1989

Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU

Article 17, Article 24
Article 34

1995

Plateforme d'action de Beijing

Reconnaissance de l'éducation sexuelle comme outil favorisant l'égalité de genre et la santé reproductive.

2018

Ensemble d'agences intergouvernementales des Nations Unies

Publication d'un guide de recommandations techniques sur l'ECS

B. CADRE EUROPÉEN

La Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels entrée en vigueur en 2010 ("Convention Lanzarote") exige des États qu'ils assurent que "les enfants reçoivent, au cours de la scolarité primaire et secondaire, des informations sur les risques d'exploitation et d'abus sexuels, ainsi que sur les moyens de se protéger, adaptées à leur stade de développement"⁽²¹⁾.

Avec le BZgA allemand, l'OMS Europe publie en 2010 des "Standards pour l'éducation sexuelle en Europe", qui servent de base à de nombreux pays pour harmoniser leur cadre législatif et leur curriculum national rendant effectif l'ECS.

En 2011, la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence faite aux femmes et la violence domestique inclut l'obligation d'éducation à l'égalité, au consentement et à la sexualité respectueuse. La Convention d'Istanbul revêt une importance particulière car elle ne se limite pas à recommander

des actions : elle impose légalement aux États signataires de prévenir les violences, de protéger les victimes et de poursuivre les auteurs. Cela sous-entend un investissement économique et matériel important et la mise en place de mesures concrètes pour lutter contre les violences de genre, ce qui rend la signature contraignante pour les États. La non-ratification de la Convention d'Istanbul (comme c'est le cas pour la Hongrie) est significative car elle témoigne d'une résistance à reconnaître pleinement les violences de genre comme une question structurelle nécessitant une réponse politique et institutionnelle.

En 2021, le Parlement Européen rassemble toutes les sources institutionnelles qui encadrent les droits et la santé sexuels et reproductifs dans l'Union Européenne, dans le cadre de la santé des femmes. Dans ce rapport "Matić"⁽²²⁾, quatre points rappellent les bénéfices de l'ECS envers les jeunes et posent les fondements d'une ECS adaptée à l'âge, sans jugement, holistique et basée sur des évidences scientifiques. Le rapport appelle les Etats Membres à combattre la diffusion de désinformation concernant les DSSR qui alimente la discrimination et met en danger "toutes les personnes, particulièrement les femmes, les personnes LGBTI et les jeunes".

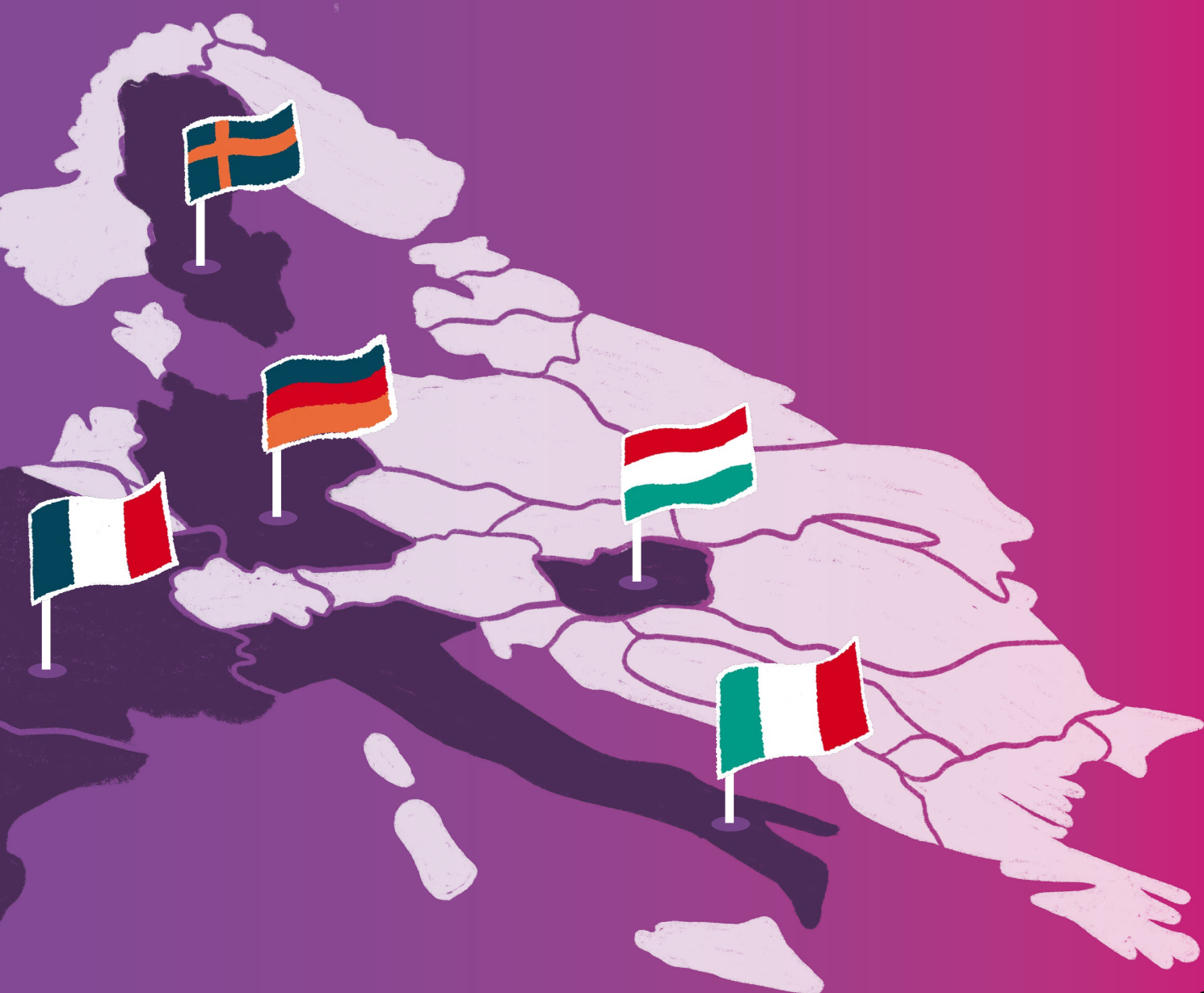


PARTIE 2.

ÉTAT DES LIEUX
DE L'ÉDUCATION
À LA SEXUALITÉ
DANS LES
SIX PAYS
ÉTUDIÉS



COMPLÈTE

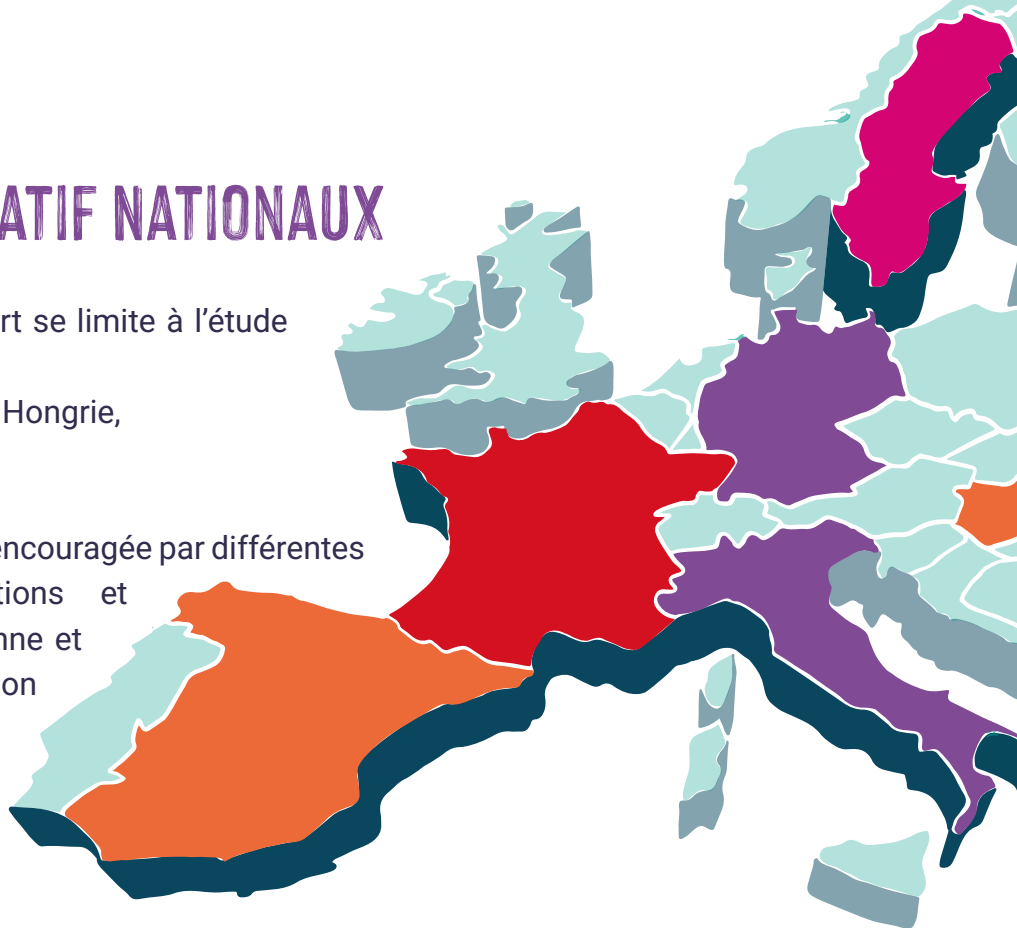


1. CADRE LÉGISLATIF NATIONALS

En guise de rappel, ce rapport se limite à l'étude du cas des pays suivants :

Allemagne, Espagne, France, Hongrie, Italie, Suède.

Si l'ECS est mise en avant et encouragée par différentes conventions, recommandations et rapports à l'échelle européenne et internationale, son application concrète reste définie et encadrée légalement par la législation propre à chaque pays.



En 1955, la Suède devient le premier pays au monde à rendre l'éducation à la sexualité obligatoire dans toutes les écoles publiques. Dans les années 1970 et 1980, d'autres pays européens introduisent l'éducation sexuelle dans les programmes scolaires. **Elle s'étend progressivement au reste de l'Europe dans les années 1990, 2000 et 2010.** En Europe Centrale et de l'Est, le développement de l'éducation sexuelle, telle qu'elle est aujourd'hui comprise et pratiquée dans la plupart des pays occidentaux, a réellement débuté après la chute du bloc communiste en 1991. Cette rupture historique explique en partie les décalages temporels et les disparités observées entre les différents pays européens dans la mise en œuvre de ces programmes.



SUÈDE

En Suède, l'ECS repose sur la Loi sur l'Éducation de 2011. L'Agence nationale de l'éducation, supervisée par le ministère de l'Education, est l'autorité administrative centrale en matière d'éducation. Elle définit notamment les programmes scolaires officiels nationaux. La Loi sur l'Éducation stipule que l'école doit promouvoir la santé et un mode de vie sain, incluant l'ECS. Elle souligne aussi l'importance de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les écoles ont donc l'obligation d'offrir une éducation complète, fondée sur les droits de l'enfant. **Tous-tes les enseignant-es doivent aborder régulièrement les thèmes de la sexualité, du consentement et des relations.** Dans une approche interdisciplinaire, ces sujets sont intégrés dans plusieurs matières, afin que chaque professeur puisse les traiter, quel que soit son domaine d'enseignement. **Depuis 2021, l'ECS est un élément obligatoire des programmes de formation des enseignant.es à l'université.**



FRANCE

En France, l'éducation à la sexualité est rendue obligatoire dans les écoles, les collèges et les lycées par la loi Aubry en 2001 : trois séances par an et par niveau doivent être organisées. Il existe cependant une grande disparité entre le cadre législatif et sa mise en application : en 2021, seulement 15% des élèves à l'école et au lycée bénéficient réellement des trois séances d'EVARS, c'est le cas de 20% au collège⁽²³⁾. Deux ans plus tard, le Mouvement du Planning Familial, Sidaction et SOS homophobie saisissent le tribunal administratif, portent plainte contre l'État français pour inaction et demandent l'application de la loi 2001. C'est par leur mobilisation, ainsi que celle du comité de pilotage sur l'éducation à la sexualité en milieu scolaire (à l'initiative du Livre Blanc "Pour une véritable éducation à la sexualité") que le gouvernement se penche finalement sur le sujet. Entre 2023 et 2025, le Conseil Supérieur des Programmes, réunissant

des universitaires, des spécialistes de l'école, des parlementaires et des représentant-es de la société, collabore avec des organisations de la société civile lors de consultations. **De ces consultations est né le premier programme d'EVAR(S), qui vaut autant pour les établissements publics que ceux privés sous contrat (on ignore l'état de l'EVAR(S) dans les établissements privés hors contrat). Il est intégré au programme scolaire dès la rentrée 2025.** Dans le premier degré (école primaire), l'EVAR doit être proposée exclusivement en interne, par des membres du personnel éducatif, les associations et autres partenaires extérieurs en sont exclus. Dans le second degré (collège et lycée), on y intègre la notion de Vie Sexuelle (EVARS), il y est permis d'inviter des intervenant-es et organisations extérieur-es (dont les compétences sont reconnues). Ce programme vise à renforcer concrètement la mise en œuvre de l'ECS en imposant un cadre national cohérent et adapté aux réalités socio-culturelles des élèves, à chaque niveau.



ESPAGNE

En Espagne, l'éducation sexuelle et la diversité affectivo-sexuelle sont entrées dans la loi en 2006. Ce n'est qu'en 2020, sous le gouvernement socialiste que, par la LOMLOE, que l'éducation sexuelle apparaît comme une compétence éducative détenue par l'administration et les communautés autonomes. Les DSSR sont alors reconnus pour la première fois et il est établi qu'il est nécessaire, pour les garantir, d'articuler et de mettre en place un programme d'éducation sexuelle dans le système sanitaire et éducatif. En 2022, en amont de la réforme de la loi sur la santé sexuelle, le gouvernement collabore avec des organisations de la société civile poussant

pour l'intégration de l'EAS en milieu scolaire. Juridiquement, il revient aux communautés autonomes (équivalent de régions) de définir les grandes lignes de l'EAS sur leur territoire et au corps enseignant de chaque établissement de proposer et mettre en œuvre l'EAS, avec le soutien des pouvoirs publics. **Elle est intégrée dans la matière obligatoire Éducation pour la Santé, comprise comme une matière transversale dans les éducations primaires et secondaires et intégrée dans les matières Biologie et Géologie au lycée, qui n'est pas obligatoire.**

En Allemagne et en Italie, il n'existe pas de loi nationale rendant obligatoire l'ECS dans l'ensemble des établissements scolaires. Cependant, la situation juridique dans les deux pays est très différente.



ALLEMAGNE

En Allemagne, le gouvernement définit des principes généraux et met à disposition un curriculum national, proposant des thèmes et des recommandations d'application. Cependant, la mise en œuvre des programmes scolaires relève de la compétence des États fédérés, qui définissent indépendamment leurs cadres pédagogiques et directives en matière d'éducation sexuelle. **Les ministères de l'Éducation et des Affaires culturelles de chaque État fédéré élaborent les contenus et les méthodes d'enseignement.**

L'Institut fédéral de santé publique (BfArM), qui relève du ministère fédéral de la Santé, occupe une place centrale dans la mise en œuvre de l'ECS en Allemagne. Il a pour mandat légal d'élaborer des concepts et des supports d'ECS et est tenu de collaborer avec les États fédérés ainsi qu'avec des associations de prestataires spécialisés en ECS pour accompagner la définition des curriculums dans chaque État. **Le BfArM propose et recommande une approche holistique et transdisciplinaire de l'ECS en milieu scolaire.**



ITALIE

En Italie, l'éducation sexuelle est interdite dans les maternelles et les écoles et dépend de l'initiative des personnels d'établissement et parfois même d'élèves au collège ou au lycée, sans uniformité ni obligation. C'est le directeur-ice de chaque établissement qui est responsable de la politique d'éducation sexuelle au sein de son collège/lycée. Ils et elles peuvent proposer des ateliers de manière extrascolaire, qui doivent être validés par deux conseils avant de pouvoir être proposés aux élèves. Parfois, des associations extérieures ou des institutions régionales de santé y sont associées.

Plusieurs propositions de lois ont été faites entre 2013 et 2025 par des partis de gauche afin d'introduire l'éducation sexuelle dans les écoles, sans qu'aucune ne soit adoptée. Les partis de droite se sont également penchés sur la question de l'éducation sexuelle en 2025 en construisant notamment un projet de loi afin de restreindre davantage sa mise en œuvre. En juin, un décret est voté afin de rendre obligatoire l'obtention du consentement éclairé des parents avant que leur enfant puisse participer à un atelier d'éducation sexuelle. En octobre 2025, un amendement à ce projet propose d'interdire l'éducation sexuelle jusqu'au collège inclus.

Le contexte historique et religieux de l'Italie a de fortes implications dans la mise en place de l'éducation sexuelle qui a toujours rencontré l'opposition de l'Eglise catholique. Le Concordat de 1984, accord politique entre le Saint-Siège et la République Italienne, a établi que le ministère de l'Education devait tenir compte de l'avis défavorable de l'Eglise catholique.

Le Vatican s'empare régulièrement et publiquement de la question de l'éducation sexuelle en se positionnant contre "l'idéologie de genre" qu'il considère être la plus grande menace de l'ère actuelle.



HONGRIE

En Hongrie, à l'arrivée au pouvoir du Fidesz en 2010, le système éducatif a peu à peu été recentralisé et les écoles ont été réintégrées sous le contrôle direct de l'Etat. Les établissements sont tenus d'élaborer leurs programmes éducatifs sur la base du curriculum national. Ce dernier précise que l'éducation sexuelle est enseignée de manière intégrée dans différentes matières notamment la Biologie, l'Éducation à la santé et d'Éducation à la famille, à la vie en couple et à la parentalité. Les notions d'éducation sexuelle débutent au niveau secondaire, vers l'âge de 11 ans.

Depuis 2021, l'éducation sexuelle est majoritairement encadrée et restreinte

par la récente Loi LXXIX relative au renforcement des mesures à l'encontre des délinquant-es pédophiles amendant plusieurs lois liées à la protection des enfants. En particulier, toute mise à disposition aux moins de 18 ans de contenu dépeignant la sexualité pour elle-même est interdite. L'amendement à la Loi sur l'éducation publique nationale stipule que seules des organismes et personnes enregistrés dans un registre public national sont en mesure de dispenser des cours d'éducation sexuelle en milieu scolaire. Aucun registre n'a été créé à ce jour. L'éducation sexuelle relève donc du corps enseignant et tout contenu non conforme à l'image traditionnelle hétérosexuelle ou familiale est prohibé des programmes.

Le cadre législatif relatif à l'ECS relève donc généralement du pouvoir décisionnel de différents organes institutionnels (tels que le parlement, l'assemblée, les ministères) en charge des questions d'éducation, de santé et de l'enfance. Dans la grande majorité des cas, ces institutions collaborent avec des organismes non-institutionnels qui leur apportent une expertise sur l'ECS pour concevoir des curriculum adaptés. Ces collaborations Etat-association relèvent des bonnes pratiques observées dans plusieurs pays; on peut nommer les exemples de la **RFSU en Suède**, du **MFPF en France** ou de **Pro Familia en Allemagne**, qui sont tous les trois membres de l'**IPPF**.

2. MISE EN OEUVRE EFFECTIVE

L'évaluation du degré précis d'application concrète de l'ECS dans les pays se heurte au manque de mécanismes nationaux de suivi et d'évaluation de l'application des directives régionales et nationales en matière d'ECS⁽²⁴⁾, lié à un manque d'indicateurs homogènes et de données comparables.

Les rapports sur le sujet affirment néanmoins que l'on observe systématiquement des disparités très grandes, selon les pays, les régions (notamment par leur majorité politique), les établissements, les intervenant.es externes, etc. L'ampleur de la mise en œuvre de l'ECS en Europe est globalement jugée insuffisante et un écart persiste entre les politiques relatives à l'ECS et leurs applications par des mesures concrètes⁽²⁵⁾.

En Europe, la tendance générale depuis plusieurs décennies est à l'ECS obligatoire, sans clauses permettant aux parents de retirer leurs enfants de la classe s'ils ont des objections sérieuses par rapport au programme⁽²⁶⁾. En France par exemple, si un parent ne justifie pas l'absence de son enfant (à un atelier d'ECS ou à toute autre matière) ou donne des motifs qui ne sont pas jugés valables, il/elle risque une amende de 135 euros. L'Italie fait exception, particulièrement depuis 2022 : les ressources, le langage et les priorités politiques de l'administration Meloni sont réorientés vers les enjeux pro-natalistes, notamment de fertilité, de natalité et contre "l'idéologie de genre". Alors que

la fertilité est présentée comme un sujet neutre, scientifique et faisant consensus, le gouvernement associe l'ECS à des contenus inappropriés pour les mineur-es. Il présente, en juin 2025, un projet de loi rendant obligatoire le consentement écrit préalable des parents pour la participation aux activités extrascolaires portant sur des sujets liés à la sexualité. Le 15 octobre 2025, un amendement à ce projet, adopté par la commission de la culture de la Chambre des députés, entend bloquer toute initiative ou projet pédagogique sur la sexualité avant le lycée. Cet amendement est destiné à "protéger les mineurs d'un activisme idéologique" selon la députée d'extrême droite Giorgia Latini, qui a proposé cet amendement.

En parallèle de ces politiques restreignant l'ECS, en juillet 2025, l'Italie a adopté à l'unanimité un projet de loi faisant du féminicide un crime à part entière passible de la réclusion à perpétuité. Dans ses réponses au questionnaire, le CESIE note que l'attention politique italienne est déplacée de la prévention à la violence basée sur le genre vers sa répression : les peines sont durcies mais aucun parcours éducatif ou préventif n'est proposé. La sénatrice du Parti démocrate italien Anna Rossomando a d'ailleurs salué le projet de loi sur les féminicides mais a souligné la nécessité d'une action plus large : "La loi seule ne mettra pas fin à la violence. Nous avons besoin d'une éducation obligatoire sur les relations et à la sexualité dès l'école primaire, ainsi que d'une formation ciblée pour les éducateurs."

Dans la définition portée par l'UNESCO et l'OMS, les programmes d'ECS doivent adopter une vision holistique de l'éducation sexuelle : aborder les enjeux non seulement de la sexualité, au-delà des composantes biologiques et de l'aspect préventif, mais également de la vie affective, relationnelle et du développement individuel. Cette approche doit être assurée par une mise en pratique de l'ECS qui ne soit pas cantonnée à des cours spécifiques mais de façon transversale et pluridisciplinaire tout au long de la scolarité. L'ECS, telle que définie par l'OMS et l'UNESCO, est peu à peu intégrée dans les curriculum mais sa mise en pratique effective demeure limitée. **Actuellement, elle n'est pas encadrée comme telle en Italie et en Hongrie.** De récentes applications de plans nationaux (comme le plan EVARS en France) montrent que certains pays progressent néanmoins sur la mise en pratique de l'ECS. **La France est le seul pays où l'ECS est encadrée par des séances annuelles obligatoires dédiées.**

En Espagne et en Allemagne, bien que les États aient défini un cadre légal relatif à l'éducation sexuelle, celle-ci relève de la compétence des politiques locales : des États fédérés pour l'Allemagne et des communautés autonomes pour l'Espagne. En pratique, on observe donc de fortes disparités sur la qualité et l'ampleur des programmes mis en œuvre, selon les établissements et les régions. Dans la région espagnole de Murcia par exemple, les parents ont le droit d'autoriser leur enfant à ne pas participer à certains ateliers proposés par des éducateur·rices extérieur·es.

En Italie, l'éducation sexuelle est abordée via des projets coordonnées par des agences sanitaires locales et les institutions régionales, à la demande des établissements, de manière non systématique et très inégale selon les régions. Le dernier rapport de l'Union Européenne sur l'ECS, datant de 2020, conclut que lorsqu'elle a lieu, l'ECS en Italie "tend à uniquement se concentrer

sur les aspects biologiques, plutôt que sur les aspects psychologiques, sociétaux ou émotionnels"⁽²⁷⁾.



On distingue des disparités flagrantes entre le nord, le centre et le sud de l'Italie.

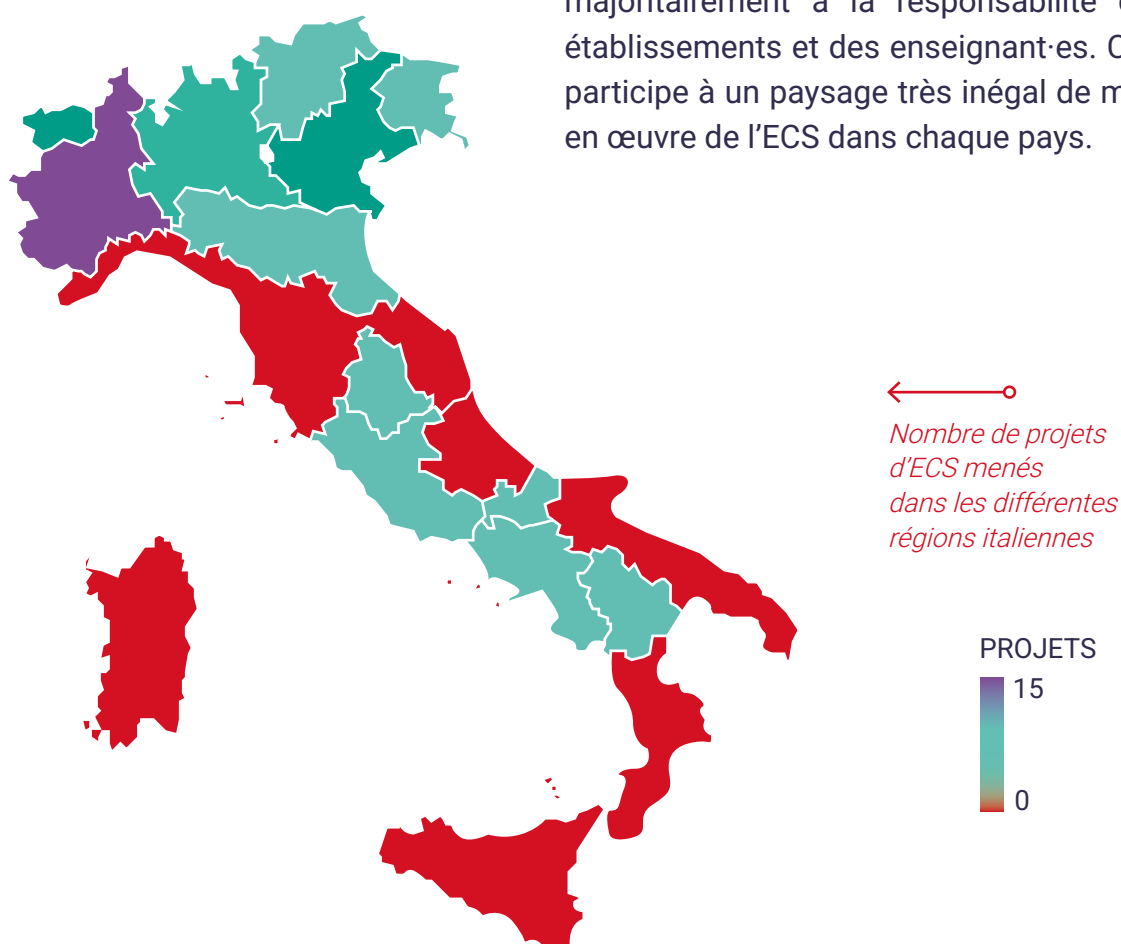
Dans une étude analysant les 39 projets d'ECS portés en Italie entre 2006 et 2021, 32 d'entre eux ont lieu dans le nord, 3 dans le centre et 4 dans le sud ⁽²⁸⁾. Les hypothèses portées sur ces disparités évoquent le nombre de professionnel·les formé·es pour animer des interventions en ECS et les différences culturelles régionales.

En Hongrie, depuis 2021, l'État détient un pouvoir très restrictif sur l'accès à l'éducation sexuelle en milieu scolaire.

Celle-ci est quasiment exclusivement assurée par les enseignant·es, dans une approche axée sur les valeurs d'une vie de famille traditionnelle, et par le prisme de la biologie principalement. Tout contenu non conforme à l'image traditionnelle hétérosexuelle familiale est prohibé des programmes.

Dans la majorité des pays (tous excepté l'Italie), les établissements scolaires prennent en charge les programmes éducatifs et les enseignant·es sont les principaux·ales référent·es en charge de l'ECS. Leur formation sur ces enjeux est donc l'un des principaux facteurs de mise en œuvre cohérente et efficace de l'ECS. En Allemagne, en France, en Italie, en Espagne et en Hongrie, la formation des enseignant·es à l'université n'intègre pas la formation spécifique à l'ECS. En France, le nouveau plan EVARS qui a débuté à la rentrée 2025 vise à renforcer cette formation (à l'inverse, elle est rendue systématique et obligatoire en Suède depuis 2021).

Le développement de l'ECS est progressif et son application, si elle est de plus en plus encadrée par des directives régionales et nationales, incombe encore majoritairement à la responsabilité des établissements et des enseignant·es. Cela participe à un paysage très inégal de mise en œuvre de l'ECS dans chaque pays.



Dans la majorité des pays, des organismes et des associations spécialisés sur les enjeux d'ECS (tels que RFSU en Suède, le FPFE en Espagne, le MFPP en France, le BIÖG ou Pro Familia en Allemagne) favorisent largement sa mise en place et accompagnent les établissements en : apportant des conseils et des recommandations sur les contenus des programmes scolaires en matière d'ECS, fournissant des guides pédagogiques et du matériel éducatif, diffusant des ressources officielles et proposant des formations à destination des enseignant·es sur les enjeux de genre et de sexualité. En Hongrie, la plupart des activités d'interventions scolaires par des associations engagées pour l'ECS sont extrêmement limitées. Elles continuent toutefois de proposer des formations à destination des enseignant·es et des parents.

Notons pour finir qu'il existe "très peu d'influence mutuelle entre pays européens dans le développement de stratégies, programmes et standards en matière d'éducation sexuelle"⁽²⁶⁾. En effet, la publication d'études et de rapports se fait majoritairement dans la langue nationale et la traduction anglaise est rarement effectuée, ce qui limite la circulation des informations et des bonnes pratiques. On observe également qu'il existe plusieurs initiatives de coordination paneuropéenne sur les questions d'ECS : le Forum du Partenariat Mondial sur l'ECS rassemble plus de 70 organisations, il a été lancé en 2021 par l'UNESCO et l'UNFPA avec le soutien des gouvernements de Norvège et de Suède, le groupe d'expert·es européen·es sur l'éducation à la sexualité fondé par le BZgA allemand et le bureau

« Il existe "très peu d'influence mutuelle entre pays européens dans le développement de stratégies, programmes et standards en matière d'éducation sexuelle" »

OMS, Bureau régional pour l'Europe et BZgA. (2013). *Standards pour l'éducation sexuelle en Europe*.

régional de l'OMS pour l'Europe, ainsi que le Groupe d'Expert·es sur la Lutte contre la Violence à l'égard des Femmes et la Violence Domestique qui examine notamment les questions d'ECS dans le cadre de la prévention des violences. En 2015, ce groupe a condamné l'interruption de l'initiative gouvernementale italienne pour l'élaboration des lignes directrices nationales pour l'ECS en milieu scolaire.

TABLEAU COMPARATIF



FRANCE

ALLEMAGNE

L'ÉDUCATION SEXUELLE EST-ELLE MENTIONNÉE DANS LA LOI ?

Oui

Oui

L'ÉDUCATION SEXUELLE EST-ELLE RENDUE OBLIGATOIRE À L'ÉCOLE PAR LA LOI ?

Oui, de six à seize ans

Oui, dans chaque État fédéré, à partir de six ans

L'ÉDUCATION SEXUELLE EST-ELLE CONSIDÉRÉE COMPLÈTE, DE MANIÈRE HOLISTIQUE ET TRANSDISCIPLINAIRE DANS LA LOI ?

Oui

Oui

LE GOUVERNEMENT COLLABORE-T-IL AVEC DES ORGANISMES NON INSTITUTIONNELS AU SUJET DE L'ECS ?

Oui, le programme d'EVAR(S) a été écrit en consultation avec des associations, syndicats d'enseignants, universitaires, spécialistes entre 2023 et 2025

Oui

QUI SE CHARGE DE L'ECS EN MILIEU SCOLAIRE ?

Au niveau national, le Ministère de l'Education Nationale fixe le programme sur la base des directives du Conseil Supérieur des Programmes. L'administration de l'éducation nationale est présente dans tous les départements français, notamment via les recteurs d'académies qui dirigent, mettent en œuvre et contrôlent la politique éducative dans l'académie. Au niveau local, les chef-fes d'établissement et les directeur-rices d'école élaborent les ateliers d'EVAR(S) en lien avec l'inspection de l'Education Nationale. Les sessions organisées sont sous la responsabilité de la personne référente égalité de l'établissement, en collaboration parfois avec des intervenant-es extérieurs.

L'Etat fédéral propose des recommandations nationales en matière d'ECS. Le BIÖG est tenu par la loi d'élaborer le cadre de mise en œuvre de l'ECS dans chaque État fédéré, en collaborant avec les gouvernements de chaque État fédéré ainsi qu'avec des ONG et des associations spécialisées. En lien avec les établissements, les enseignant-es se chargent de la mise en pratique de l'ECS, accompagné-es d'interventions éventuelles d'organismes spécialisés selon la décision des établissements (notamment Pro Familia).

LA FORMATION UNIVERSITAIRE DES ENSEIGNANT-ES INTÈGRE-T-ELLE L'ECS ?

Non, seul-es les référent-es EVARS ont une formation obligatoire (de six heures).

Non



ESPAGNE

Oui

Oui, à partir
de six ans

Oui

Oui, processus consultatif
mis en place lors de la
réforme de 2022 sur la loi
sur la santé sexuelle

Les compétences éducatives sont distribuées entre l'administration générale de l'Etat (ministère) et les communautés autonomes. Le Ministère de l'Education constitue la base des curriculums et les communautés autonomes les définissent ensuite en détail. Au niveau local, l'approche transversale de l'EAS en Espagne laisse la responsabilité de la mise en œuvre aux enseignant-es, qui se doivent de suivre les grandes lignes écrites par les communautés autonomes.

Non, malgré le fait que la loi mentionne que l'EAS doit être dispensée par du personnel ayant reçu une formation adéquate.



HONGRIE

Oui

Oui, à partir
de onze ans

Pas holistique mais
transdisciplinaire

Non

Un curriculum éducatif de base est établi à l'échelle nationale et révisé tous les sept ans. Les établissements élaborent leurs programmes éducatifs sur la base de ce curriculum. Les enseignant-es sont principalement en charge de l'éducation sexuelle. L'intervention d'organismes extérieurs spécialisés est encadrée et très limitée depuis 2021 (Loi LXXIX).

Non



SUÈDE

Oui

Oui, à partir
de six ans

Oui

Oui

L'Agence nationale de l'éducation, supervisée par le ministère de l'Education, définit les programmes scolaires d'après les directives gouvernementales, dans lesquels est intégrée l'ECS. Les enseignant-es sont principalement chargé-es de son application, accompagné-es d'interventions éventuelles par des associations et organismes spécialisés, sur décision des établissements..

Oui
(depuis 2011)



ITALIE

Non

Non

Non

Non

Au niveau national, c'est le Ministère de l'Instruction qui définit le cadre de l'éducation sexuelle et qui peut bloquer des propositions. Il n'existe pas de coordination régionale. Au niveau local, les ateliers sont organisés de manière autonome à l'initiative des chef-fes d'établissements, des enseignant-es et parfois même d'élèves. Les ateliers peuvent être portés en collaboration avec les institutions régionales de santé ou des associations.

Non, seul-es les référent-es EVARS ont une formation obligatoire (de six heures).

PARTIE 3.

ÉTUDE COMPARAT DE L'OPPOSITION À L'ÉDUCATION COMPLÈTE À LA SEXUALITÉ



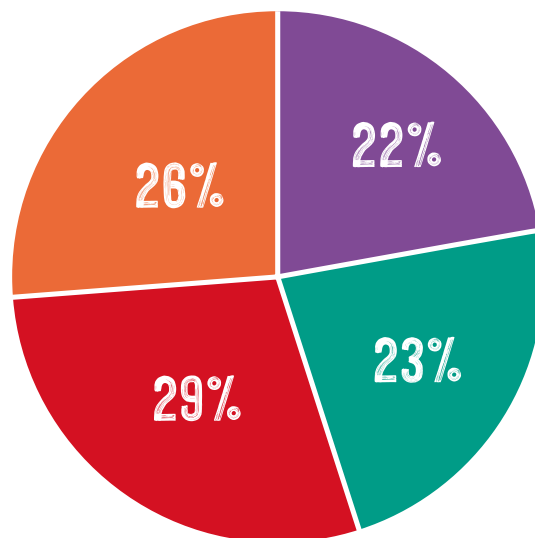
IVE



1. ÉTUDE DES ACTEURS : ORIGINES, RACINES IDÉOLOGIQUES ET FINANCEMENTS

Le mouvement anti-ECS repose sur une constellation d'acteurs dans chaque pays. Les structures anti-ECS forment un réseau hétérogène composé de partis politiques, de comités de parents, d'associations, de groupes conservateurs religieux, de confédérations, de mouvements sociaux, de médias, etc. Leur implication et leur visibilité varient d'un pays à l'autre, en fonction du contexte politique et socioculturel. Il est très complexe de cartographier précisément les sources de financement des structures anti-ECS en Europe compte tenu de l'opacité des données disponibles.

Une récente étude du Forum Parlementaire Européen pour les Droits Sexuels et Reproductifs ⁽²⁹⁾ a toutefois montré que **les organisations de lobbying anti-genre étaient la plus grande source de financement du mouvement anti-genre en Europe** entre 2019 et 2023 (à hauteur de 29% du financement cumulé entre 2019 et 2023). Viennent ensuite les organisations de sensibilisation du public et les médias (23%) puis les fondations subventionnaires (22%). Les financements viennent majoritairement de pays de l'Union Européenne, puis de la Russie et des Etats-Unis. Au niveau européen, le premier pays financeur est la Hongrie, suivi de la France. L'Espagne est en cinquième position.



- Lobbying anti-genre
- Organisations de sensibilisation du public et les médias
- Fondations subventionnaires
- Autres

En Hongrie, le gouvernement est dirigé par le premier ministre Viktor Orbán depuis 2010, à la tête d'une coalition associant le parti Fidesz au parti populaire chrétien-démocrate (KDNP). **Ce gouvernement adopte et institutionnalise une politique anti-genre affirmée, et se pose comme le principal et le premier vecteur de la résistance à l'ECS en Hongrie⁽³⁰⁾**. Il est par ailleurs soutenu par des médias pro-gouvernementaux et accompagné par des organismes et des *think-tanks*. Les personnes travaillant pour des associations impliquées dans l'égalité de genre et l'ECS en Hongrie ayant pris part à l'étude ont été unanimes sur ce point : **le gouvernement est le principal acteur de l'opposition**. Cela ne signifie pas que la société civile est favorable à l'ECS mais que l'obstacle



gouvernemental et législatif reste le premier opposant sur le terrain.



En Italie, l'acteur majoritaire du mouvement anti-ECS est le pouvoir institutionnel. Les forces politiques au pouvoir mènent des stratégies très efficaces, orientant le débat public sur les questions liées à l'ECS et ayant un impact concret et restrictif sur les directives et le plan financier liés à l'ECS. Les associations anti-ECS instrumentalisent la politique à différents niveaux : elles présentent des motions dans les conseils communaux et régionaux, exercent des lobby directs sur les institutions compétentes, collaborent avec des parlementaires, entrent en contact avec les ministères compétents et se lient étroitement, notamment financièrement, avec des partis politiques. **Leur capacité de mobilisation militante de masse n'est pas très forte, comparée à celle observée en France** par exemple. Cependant, elles parviennent tout de même à ralentir les programmes éducatifs locaux et à influencer les gouvernements nationaux. Elles utilisent pour ce faire le consensus social entre les catholiques conservateurs et les partis de droite pour créer des alliances politiques transpartisanes anti-ECS qui exercent un pouvoir de veto disproportionné à l'échelle nationale.



En Suède, pays généralement considéré comme exempt d'acteurs nationaux anti-genre au sein de la société civile, **les positions d'opposition à l'ECS sont quasi exclusivement adoptées par des acteur·rices isolé·es et peu influent·es** (journalistes, écrivain·es médiatisé·es...) ou **des partis politiques conservateurs**

tels que Alternative pour la Suède (AfS), Chrétiens-Démocrates (KD) et Démocrates de Suède (SD). Depuis 2022, le premier ministre Ulf Kristersson dirige un gouvernement composé d'une coalition de trois partis de droite dont font partie les Chrétiens-Démocrates. Bien que la Suède soit souvent considérée comme un pays très avancé sur les enjeux d'égalité de genre, la recherche montre qu'elle n'est pas épargnée par le mouvement anti-genre et le recul de la démocratie ⁽³¹⁾. Le RFSU explique que l'opposition à l'ECS est prise en considération de manière préventive en Suède mais qu'elle ne constitue pas une réelle menace structurelle.

En France, on retrouve des associations et des réseaux avec des actions très localisées



(parfois dans des quartiers précis de certaines villes). **Aucune n'agit sur l'intégralité du territoire.** Certaines se focalisent sur le rôle du parent et de celui de la famille, d'autres instrumentalisent le droit de l'enfance. La philanthropie catholique est au cœur du financement du mouvement anti-genre et anti-ECS français et européen. Par exemple, Pierre-Edouard Stérin, milliardaire ultra-conservateur très proche du Rassemblement National et de Reconquête (notamment via son plan PERICLES de 150 millions d'euros afin d'assurer la victoire de l'extrême droite à l'élection présidentielle de 2027), finance la société détentrice de l'entreprise Lift, proposant aux établissements et aux collectivités territoriales une plateforme digitale d'ECS. En dehors de l'associatif, le mouvement est également composé de partis politiques qui se positionnent radicalement contre l'EVARS dans leurs programmes et leurs prises de parole;

c'est le cas des Républicains, du RN et de Reconquête.



En Espagne, le mouvement anti-ECS s'organise autour d'une coalition d'acteurs conservateurs et religieux profondément ancrés

dans le catholicisme traditionnel. Les principales organisations incluent Hazte Oir, association conservatrice et devenue un lobby influent, le Foro Español de la Familia (FEF), plateforme regroupant plus de 5000 associations représentant environ 4 millions de familles espagnoles, ainsi que la CONCAPA. Ces structures bénéficient du soutien actif de la Conférence épiscopale espagnole et entretiennent des liens étroits avec le Parti Populaire et le parti d'extrême droite Vox. Ce dernier lutte contre «l'idéologie du genre» et a créé le «pin parental» (veto permettant aux parents de retirer leurs enfants des cours d'éducation sexuelle), soutenu dans sa mise en place par Hazte Oir. Le FEF se finance principalement par des dons issus de la philanthropie catholique conservatrice, tandis que Hazte Oir récolte des fonds via des campagnes de publicité massives.



En Allemagne, le mouvement anti-ECS prend une forme assez diffuse.

Il rassemble des partis politiques de droite et d'extrême droite, notamment celui de Alternative pour l'Allemagne (AfD) qui se positionne fermement contre "l'idéologie de genre" et comme un des acteurs nationaux les plus influents du mouvement anti-genre, **ainsi que des alliances chrétiennes conservatrices, des collectifs de parents d'élèves et des associations,** dont la visibilité médiatique et le déploiement sont tout de même moins importantes qu'en France par exemple.

Les acteurs du mouvement anti-genre ne peuvent pas être rassemblés, dans l'analyse qu'on peut en faire, sous une configuration politique commune qui serait celle de la droite radicale⁽¹⁸⁾. La panique morale autour des politiques d'égalité et d'inclusivité, dont l'ECS fait notamment l'objet, n'est en effet pas cantonnée à l'extrême-droite. La recherche insiste sur l'importance d'éviter les approches binaires, unidimensionnelles et simplificatrices dans l'analyse du mouvement anti-genre. Elle rappelle que les divisions Europe de l'Est/Europe de l'Ouest⁽³²⁾ ou politique traditionaliste/politique progressiste n'offrent pas un cadre d'analyse particulièrement pertinent pour étudier les mobilisations anti-genre en Europe.

Cette étude met en évidence qu'à l'échelle des pays, l'ampleur et la forme que prennent les mobilisations anti-ECS sont façonnées par le paysage politique et socioculturel.

Les mouvements d'opposition naissent et se développent en réaction à des évolutions considérées comme progressistes contre lesquelles ils s'érigent en résistance.

Ainsi, en Hongrie, où l'opposition à "l'idéologie de genre" est intégrée au programme du gouvernement, les acteurs d'opposition s'expriment principalement à l'échelle de celui-ci. Il n'existe donc pas un tissu civil et associatif diffus d'acteurs d'opposition comme on peut l'observer ailleurs. En Suède, les acteurs d'opposition sont peu nombreux et prennent très peu d'ampleur à l'échelle de la société civile car le cadre législatif de base inclut l'ECS depuis les années 1950. Autrement dit, puisque les avancées dites progressistes ne sont pas considérées en Suède comme des transformations profondes du paysage socio-culturel et politique, elles engendrent en conséquence peu, voire très peu, de réaction d'opposition.

2. STRATÉGIES D'OPPOSITION

Les recherches transnationales montrent que “de nombreuses similarités peuvent être identifiées au niveau des stratégies d'action, de mobilisation et de la rhétorique utilisées au sein du mouvement anti-genre en Europe” ⁽³²⁾.

Au cours des deux dernières décennies, un véritable corpus de réflexion autour de l'ECS s'est construit à l'échelle transnationale, dégagant un cadre stratégique, d'actions et de discours, commun au sein du mouvement d'opposition.

A. STRATÉGIES DISCURSIVES ET RHÉTORIQUES

I. DIABOLISATION DE “L'IDÉOLOGIE DU GENRE” ET DÉTOURNEMENT DE CONCEPTS CLÉS

Le mouvement anti-ECS, dans ce qu'il a de commun avec le mouvement anti-genre, manie “l'idéologie de genre” pour en faire un ennemi symbolique fédérateur à combattre et un outil stratégique de mobilisation et de politisation. **Cette stratégie repose sur l'instrumentalisation de la controverse multidimensionnelle qui entoure la question du genre. Les débats se cristallisent autour de la remise en question des normes traditionnelles de famille, d'identité et de sexualité.**

Le concept “d'idéologie du genre”, qui a émergé au Vatican à la fin des années 1990 et s'est diffusé au sein des milieux catholiques conservateurs, y est encore tout particulièrement populaire. En Italie, l'Église catholique est considérée comme le “conservatoire de l'identité nationale” et peut

donc prétendre à un rôle politique de premier plan ⁽³²⁾. Les traditions chrétiennes y sont défendues, jusque dans les lois et les institutions. En 2024, le pape François déclare que “l'idéologie du genre [est] la plus grande menace aujourd'hui”, qu'elle “efface les différences”. Dans son discours du Nouvel An, il qualifie cette “idéologie” de “colonisation idéologique”, “d'erreur de l'esprit humain” et de “guerre contre le mariage”.



Cette rhétorique qui vise “l’idéologie de genre” permet de rassembler sous une même appellation différentes questions indépendantes les unes des autres, touchant de près ou de loin à l’égalité de genre, sans que des liens clairs et logiques soient construits entre elles. **C’est le cas des questions liées aux transidentités, à l’avortement, aux droits LGBTQIA+ ou à l’ECS par exemple. Il s’agit là d’une stratégie de langage qui vise à donner l’idée d’une déstructuration globale alarmante, sur plusieurs pans de la société.** L’ECS va donc être discréditée sous prétexte qu’elle encouragerait les transitions de genre, l’avortement ou la fin du mariage hétérosexuel.

La mise à mal de la stabilité de la famille et de la nation est considérée par le mouvement anti-genre comme une conséquence directe de cette “idéologie de genre”. Celle-ci apparaît comme une menace car elle fragilise l’idée selon laquelle il existerait des rôles

de genre distincts, “complémentaires” et hiérarchiques, découlant des différences biologiques entre les sexes, et qui seraient donc universels, naturels et immuables ⁽¹⁴⁾. La Première ministre italienne Giorgia Meloni présente régulièrement l’éducation comme un champ de bataille culturel. Elle s’engage à s’opposer à “ceux qui veulent introduire la théorie du genre dans les écoles”, qu’elle interprète comme une attaque directe contre la famille traditionnelle.

Les structures anti-ECS accusent les associations, ONG et partis politiques pro-ECS de manipuler l’ECS pour servir un agenda politique qui vise à déstructurer l’ordre social établi. Les productions relatives à l’ECS dénoncées par les acteurs d’opposition sont présentées comme non scientifiques, dogmatiques et militantes. Cette rhétorique vise à discréditer les objectifs réels de l’ECS en la présentant comme un projet idéologique totalitaire contraire aux valeurs familiales et nationales traditionnelles.

On retrouve cette idée sur le blog d’Agenda Europe, réseau structuré d’acteurs anti-genre européens : “L’éducation sexuelle” est un mot de code de la gauche ; il désigne une tentative de subvertir les institutions du mariage et de la famille, considérées comme des obstacles à l’épanouissement personnel de l’individu.”

Dans les discours anti-genre, l’idée de genre est souvent présentée comme une menace idéologique extérieure, reproduite par des agents étrangers et nationaux⁽³⁰⁾. Cette idéologie est donc définie comme un endoctrinement imposé à des populations réticentes et soumises

Cette rhétorique vise à discréditer les objectifs réels de l’ECS en la présentant comme un projet idéologique totalitaire contraire aux valeurs familiales et nationales traditionnelles.

par la contrainte à une propagande délétère qui les prive de leurs libertés et de valeurs fondamentalement bonnes et épanouissantes.

Cette rhétorique repose sur la figure d'un "bouc-émissaire, qui incarne "le statut de l'agresseur"⁽³²⁾. **Ainsi, les intervenant-es extérieur-es dispensant des ateliers et des formations d'ECS dans les écoles sont décrit-es comme des "militant-es LGBT ou féministes", qui servent "l'idéologie de genre".** Ils et elles représentent les coupables désigné-es, contre qui il est nécessaire de s'organiser.

En Allemagne, une pétition lancée par L'Initiative pour la protection de la famille en mars 2025 contre le "financement public des associations qui, au nom de l'État, soumettent les enfants à une éducation sexuelle qui porte atteinte à leur dignité" et "rendent les jeunes enfants plus vulnérables aux pédophiles" affichait ainsi un enfant terrifié se couvrant les yeux à côté d'une drag queen :

kein steuergeld für frühsexualisierung

WHO-PROGRAMM STOPPEN

TEILNEHMER	2.423
ZIEL	> 25.000

Pétition lancée en 2025 par l'association allemande Initiative Familienschutz : "Pas d'argent des impôts pour la sexualisation précoce. Programme stop à l'OMS"

Les représentations des séances d'ECS de ce type, associant des symboles du *wokisme* et des jeunes enfants à l'école sont courantes :



Pétitions lancées en 2025 par l'association italienne Provita & Famiglia: "Le genre hors des écoles!" et "Non à l'éducation LGBTQ des enfants dans les écoles! Signe maintenant."

De nombreux partis politiques défendent ainsi dans leur programmes la nécessité d'éradiquer la "pédagogie du genre" dans le système éducatif. En réponse à cette pédagogie dite idéologique, **le mouvement anti-ECS met en avant l'aspect biologique et reproductif de la sexualité, scientifiquement fondé et consensuel.** En Suède, le parti d'extrême droite AfS déclare que l'école expose les enfants à un "endoctrinement culturel marxiste", que "les rôles de genre sont le fruit de l'évolution et de la biologie humaine" et que "le système scolaire devrait mettre en avant la complémentarité entre hommes et femmes".

En France, le parti Reconquête crée l'association Parents Vigilants en 2022 afin de lutter sur le terrain contre "les dérives du wokisme" à l'école. La section Éducation du programme Reconquête stipule qu'il compte "protéger les enfants en interdisant toute forme de propagande idéologique à l'école pour en refaire un sanctuaire", apportant une connotation sainte à l'éducation nationale.

En 2017, l'association anti-ECS espagnole Hazte Oir (Fais-toi Entendre) fait circuler dans les rues de Madrid et de Barcelone un bus flanqué du message "Les garçons ont des pénis. Les filles ont des vulves. Ne les laisse pas t'avoir. Si tu nais homme, tu es un homme. Si tu es une femme, tu continueras à l'être."



Bus floquéé l'association espagnole Hazte Oír circulant à Madrid en 2017. "Les garçons ont des pénis. Les filles ont des vulves. Ne les laisse pas t'avoir. Si tu nais homme, tu es un homme. Si tu es une femme, tu continueras à l'être."

II. LA RHÉTORIQUE DE LA PROTECTION DE LA FAMILLE TRADITIONNELLE

La famille traditionnelle hétérosexuelle, composée d'un père, d'une mère et de plusieurs enfants (presque exclusivement représenté-es par des personnes blanches dans les illustrations des acteurs de l'opposition) et reposant sur des valeurs patriarcales, incarne un véritable étendard idéologique pour le mouvement anti-genre⁽¹⁴⁾. **Elle apparaît comme la seule structure sociale à même de restaurer un ordre politique et économique patriarcal perçu comme menacé et d'assurer la sécurité des enfants.** Cette rhétorique mobilise un registre moral qui repose sur le concept de famille nucléaire, modèle et naturelle.

Le mouvement anti-ECS s'approprie le terme famille comme symbole moral universel pour en faire un pivot rhétorique. Il s'agit d'une stratégie discursive d'inversion du langage : en s'imposant

comme les défenseurs uniques de la famille, dans sa conception traditionnelle, **les opposants à l'ECS accusent les acteurs pro-ECS d'être contre la famille, de provoquer son effacement** et par là celui de ses composantes intrinsèques : l'amour conjugal, parental et filial. Ils imposent donc une interprétation des discours d'inclusion et d'égalité comme des discours d'hostilité et d'attaque envers l'institution familiale.

La rhétorique anti-ECS exprime l'idée d'une "guerre culturelle" qui serait menée par le mouvement woke contre la famille traditionnelle.

Ainsi, la rhétorique anti-ECS exprime l'idée d'une "guerre culturelle" qui serait menée par le mouvement woke contre la famille traditionnelle et chercherait à en affaiblir les valeurs et les fondements. Ainsi, l'association allemande Initiative pour la protection de la famille exprime sur leur site officiel leur engagement "à soutenir les institutions du mariage et de la famille contre les attaques ouvertes et cachées, en Allemagne et à l'échelle européenne." L'association rappelle également que "la famille est le fondement de notre société. Sans famille, point d'avenir. Pourtant, elle est aujourd'hui menacée dans son existence même."

De nombreuses associations et groupes sont ainsi, jusque dans leur nom, axés sur la mise en valeur de la famille en tant qu'institution unique et immuable.



Le mot «famille» est régulièrement employé au singulier et avec une majuscule. C'est le cas de Pro Vita & Famiglia (Pro Vie & Famille), Generazione Famiglia (Génération Famille) ou Non si tocca la Famiglia (On ne touche pas à la Famille) en Italie, Initiative Familienschutz (Initiative pour la protection de la Famille) en Allemagne, Foro de la Familia (Forum de la Famille) en Espagne, Famille et Liberté ou la Manif pour tous rebaptisée Syndicat de la Famille en France.

En accord avec cette conception unique et exclusive de la famille, les acteurs du mouvement d'opposition défendent une approche de la sexualité vécue au sein du mariage, initiée par l'expression de l'amour hétérosexuel et procréative. L'ECS est donc perçue comme une menace car elle normaliserait auprès des enfants des formes de sexualité plus libres, pas nécessairement vécues au sein d'un couple hétérosexuel et avec pour but de créer une famille. Le blog d'Agenda Europe le démontre bien: "[...]la sexualité n'est pas une fin en soi, mais elle est ordonnée à un but bien plus grand : transmettre le don de la vie d'une génération à l'autre. En fin de compte, il s'agit d'aider les enfants à devenir de bons époux, des mères et des pères responsables."

Partout en Europe, les associations anti-ECS façonnent leur stratégie de communication autour des valeurs traditionnelles familiales. On peut citer l'exemple de la Demo für Alle, équivalent allemand de la Manif pour tous, qui mobilise régulièrement le mariage et la famille dite "naturelle"

dans sa communication officielle :

“Nous informons, responsabilisons et mobilisons les citoyens [...] pour la défense et la promotion du mariage et de la famille.” ou encore “La famille découle d’un ordre naturel et perpétuel ; elle fait partie intégrante de l’existence humaine.”

En Hongrie, ce narratif autour de la famille traditionnelle est formulé comme participant à la défense des valeurs nationales, menacées par la propagande venue de l’Ouest et la culture *woke*. Il est mobilisée par le gouvernement pour

introduire des réformes et des projets de loi visant à réduire la visibilité, les mobilisations et les actions des acteurs du mouvement pro-LGBTQIA+, tels que la loi LXIX. En 2020, la secrétaire d’État chargée de la Jeunesse et des Affaires familiales Katalin Novák a ainsi déclaré que la politique familiale du gouvernement vise à “protéger les valeurs familiales traditionnelles”. En 2025, c’est le ministre de la Culture et de l’Innovation qui affirmait que la Hongrie s’évertue à protéger le modèle familial traditionnel, notamment face à la “propagande LGBT” qui sévit dans de nombreux pays de l’Union Européenne.

III. LA RHÉTORIQUE DE LA PROTECTION DE L’ENFANCE

Une stratégie rhétorique commune et répandue au sein du mouvement d’opposition à l’ECS est celle s’appuyant sur la protection des enfants⁽³⁰⁾. L’image de l’enfant “innocent et en danger” est systématiquement mobilisée⁽³¹⁾. Cette stratégie récurrente de mise en avant de “l’innocence infantile” est particulièrement efficace et rallie un grand nombre d’acteurs. Elle mobilise émotionnellement les communautés puisqu’elle repose sur l’idée que les enfants sont des êtres vulnérables, susceptibles d’être influencés, perturbés ou affectés négativement par le monde des adultes. Leur bien-être et leur équilibre psychique sont ainsi régulièrement mis en avant. La Coalition internationale pour la protection de la santé des enfants (PCHC) exprime sur le site que “L’éducation complète à la sexualité constitue l’une des plus grandes atteintes à la santé et à l’innocence des enfants.”

Dans son programme, le parti politique allemand AfD exige que “la sexualisation précoce soit interdite dans les crèches, les jardins d’enfants et les écoles”. En janvier 2025, le groupe parlementaire allemand de l’AfD a présenté une proposition législative demandant la suppression du financement national de “l’éducation sexuelle précoce” de 0 à 13 ans, affirmant que l’école ne devrait pas soutenir ce qu’ils appellent “le mauvais traitement mental des enfants.”

La panique morale autour de l’ECS se cristallise dans “un discours alarmiste sur l’incitation à la pédophilie et à la sexualisation des enfants”⁽³²⁾ qui touche et offusque considérablement. La notion d’endoctrinement est régulièrement mobilisée⁽³⁰⁾.

Il est courant de voir établi le lien entre ECS et pédocriminalité. **La rhétorique s'appuie sur l'idée que valoriser une sexualité inclusive et consentie exposerait les enfants à une "sexualisation précoce". Celle-ci banaliserait auprès des enfants l'idée que la sexualité est une chose normale et donc les exposerait davantage à la pédocriminalité en les rendant consentants et incapables de se défendre face aux agressions sexuelles.** Dans cette même idée, les enseignements d'ECS abordant la liberté sexuelle, le droit de choisir sa sexualité ou la lutte contre les tabous sexuels normaliseraient une sexualité violente et les pratiques sexuelles dangereuses ou "à risque" et valoriseraient des pratiques sexuelles jugées inappropriées telles que le sexe oral ou anal ou encore les rapports homosexuels.

L'ECS, intrusive et trop explicite d'après ses opposants, exposerait les enfants à des contenus non adaptés à leur âge, voire pornographiques, ce qui pourrait les choquer, voire les traumatiser, ou les rendre dépendants à de tels contenus. Les articles mis en ligne par les associations anti-ECS insistent particulièrement sur la mise en danger des enfants et leur hypersexualisation. Par exemple, l'association allemande Initiative pour la protection de la famille, rédige dans un article en 2025 que 'Les auteurs de l'OMS émettent des opinions et des recommandations scandaleuses, voire effrayantes, manifestement pédophiles et qui ne constituent rien de moins qu'une forme de domination des enfants, censés être soumis à une stimulation sexuelle quasi compulsive au quotidien.'

Certaines organisations comme l'organisation *Family Watch International* visent spécifiquement l'IPPF : " L'IPPF est [...] le principal fournisseur de programmes d'éducation à la sexualité explicites, érotiques et souvent pornographiques, qu'elle met en place dans les écoles et les communautés du monde entier." Ils ajoutent que "L'IPPF est le plus grand fournisseur mondial "d'éducation complète à la sexualité", qu'il vaudrait mieux appeler éducation complète à la sexualisation, car ces programmes enseignent à des enfants dès l'âge de cinq ans — généralement sans le consentement des parents — [...] comment pratiquer des actes sexuels à risque et expérimenter des relations hétérosexuelles et homosexuelles."

De même, le parti suédois AfS défend ainsi dans son programme que "le mouvement LGBTQ s'efforce de diffuser des contenus sexualisés aux enfants."

En Hongrie, l'introduction de la Loi LXXIX, rendant quasiment impossible l'ECS à l'école, a été défendue par ses auteurs comme un projet de prévention et de protection visant à prendre action contre les agressions pédophiles.

Les acteurs anti-ECS produisent un imaginaire alarmiste autour des sessions d'ECS organisées au sein des écoles par des associations spécialisées. Ces dernières sont accusées de perturber les enfants, de les exposer à des contenus inappropriés, de les effrayer et de les choquer en leur parlant de transition de genre, de masturbation, de *drag shows* et de diverses pratiques sexuelles. Ce discours insiste sur l'innocence volée des enfants qui ne comprendraient pas

pourquoi on les expose à de tels sujets et en seraient bouleversés. Les intervenant-es en ECS sont présenté-es comme des militant-es LGBTQIA+ insensibles au bien-être des enfants et qui les traumatisent. Dans de nombreux articles et campagnes de communication, mis en ligne sur les sites d'association anti-ECS, on peut voir associés les champs lexicaux de l'enfance

et de la sexualité. Cela permet d'appuyer la désinformation au sujet des sessions d'ECS et de susciter l'inquiétude des parents. Il est également courant de lire des slogans formulés dans un style qui évoque le témoignage direct d'un enfant, perturbé par des contenus et des interventions liés à l'ECS :



Illustration du site officiel de l'association SOS Education



Affiches placardées lors d'une campagne de Pro Vita & Famiglia en Italie. « Aujourd'hui à l'école, un activiste LGBT nous a expliqué comment changer de sexe – Giulio, 13 ans » ; « Mon école a donné l'autorisation aux garçons d'utiliser les toilettes des filles - Matilde, 16 ans. » ; « Aujourd'hui à l'école, ils nous ont lu un conte de fées dans lequel la princesse était un homme ! – Anna, 8 ans » ; « Ecoles libres du genre. Signe la pétition ».

Dans leur communication visuelle, les associations de la société civile engagées contre l'ECS et les comités de "parents inquiets", on retrouve régulièrement des photos d'enfants isolés, manifestement vulnérables, apeurés et menacés. À la rentrée 2025, le collectif Parents Vigilants déploie un guide étape par étape pour "protéger mon enfant" en prévention de l'application du programme EVARS, simplifié sous le nom "éducation à la sexualité". À le même période, l'association change sa photo de couverture sur Facebook par une image croisant les luttes politiques du parti Reconquête.

Flyer élaboré par l'association Mamans Louves, à destination des parents, à la rentrée 2025



Guide élaboré par Parents Vigilants à destination des parents et distribué sous format digital, à la rentrée 2025.



Illustration créée par l'association Parents Vigilants et publiée sur ses réseaux sociaux.

B. LA CULTURE PARENTALE ET LE RÔLE STRATÉGIQUE DES PARENTS

Les enfants et la famille sont au cœur des stratégies discursives du mouvement anti-ECS. Celui-ci présente et valorise les parents comme les premiers défenseurs de l'intégrité de leurs enfants face à la menace grandissante de l'ECS. L'ECS relèverait uniquement de l'intime et de la sphère privée et à ce titre, les parents sont en droit de décider de ce qui est enseigné, partagé, montré à leurs enfants à ce sujet.

Les acteurs anti-ECS mobilisent émotionnellement les parents par l'indignation, la peur ou la colère et les invitent à se mobiliser et s'organiser contre les programmes d'ECS et les politiques qui les promeuvent. Cette stratégie repose sur la "mission morale" de la parentalité. Elle mobilise également la solidarité entre parents, unis par une peur commune et un devoir d'agir pour le bien de leurs enfants. **Le registre des libertés individuelles est régulièrement défendu par les acteurs de l'opposition à l'ECS.** Ce discours s'appuie sur une rhétorique des valeurs libérales, des droits et de la liberté. Il défend notamment les droits des parents à disposer de l'éducation de leurs enfants. Les parents sont ainsi amenés à protéger leurs droits à mener leur vie de famille comme ils l'entendent, à la liberté d'expression et sont valorisés dans leur agentivité. Ainsi on retrouve sur le site officiel de la Manif pour Tous allemande, Demo für Alle: "Notre vision est celle d'une société dans laquelle les familles peuvent façonner leur vie familiale sans paternalisme ni idéologie

de l'État, et avec responsabilité les unes envers les autres [...]."

Ce discours reprend la rhétorique des politiques d'égalité en affirmant promouvoir les droits des enfants à "avoir un père et une mère" ou à "être hétérosexuel.le" par exemple. Ils sous-entendent que les formations d'ECS bafouent ces droits en imposant aux enfants de nouvelles normes de vie et de sexualité.

La mobilisation des parents permet de revendiquer le concept de "bon activisme" (30) c'est-à-dire un activisme légitime et toléré puisqu'initié par des citoyen.nes et des parents honnêtes, soucieux du bien-être de leurs enfants et théoriquement apolitiques.

On observe qu'un grand nombre d'organisations donnent une place centrale aux parents et à leur pouvoir d'action. On peut citer en France les groupes Parents vigilants, Parents en colère, Mamans Louves ou encore le Syndicat des Parents et en Allemagne l'association Besorgte Eltern (Parents inquiets). **Les sites de ces organisations mettent à disposition de la documentation à destination spécifique des parents, pour les informer, les alarmer et les doter d'outils pour les aider à se mobiliser.** On trouve ainsi de nombreux témoignages de parents d'élèves sur ces sites, offusqués ou effrayés de ce que leurs enfants entendent à l'école sur la sexualité au cours de séances d'ECS.

Il est constamment rappelé par le mouvement anti-ECS que les parents détiennent un droit de regard et de décision prioritaire sur l'éducation des enfants. Les parents sont ainsi placés au premier plan de la mise en œuvre de l'éducation sexuelle de leurs enfants. En Italie, en France et en Espagne, ce sont exclusivement des partis politiques d'extrême droite qui ont proposé (Rassemblement National) ou fait voter (Fratelli d'Italia et Vox) le droit parental du droit de retrait de leur enfants aux ateliers liés aux enjeux d'éducation sexuelle.

En 2021, suite à l'adoption de la Loi LXXIX, le premier ministre hongrois Viktor Orbán a déclaré que "l'éducation sexuelle est exclusivement l'affaire des parents".

Les structures d'opposition affirment que les directives et les politiques relatives à l'ECS mettent les parents à distance de manière délibérée. En Espagne, la CONCAPA a déclaré à propos de la nouvelle loi éducative portant sur l'EAS et son intégration dans la matière obligatoire Éducation à la Citoyenneté que les contenus de la matière "violent l'autorité parentale".

En février 2025, l'association italienne Pro Vita & Famiglia lance une campagne visant à "faire pression sur le gouvernement et le Parlement pour parvenir à une loi sur la liberté éducative des parents". Elle propose notamment un droit au consentement éclairé des familles sur les programmes scolaires concernant la sexualité et un droit de retrait des parents pour exempter leurs enfants de "cours qui ne respectent pas leurs principes éducatifs" (proposé par le gouvernement italien en juin 2025).

De même, l'association française Juristes pour l'Enfance dénonce l'atteinte à la "primauté éducative des parents" menacée par le contenu du programme d'EVARS. Elle plaide que "la liberté d'éducation implique le droit pour tout parent de choisir les orientations de l'éducation qui est donnée à ses enfants, notamment en matière religieuse ou philosophique".

A l'échelle locale, des groupes de parents s'organisent pour faire pression sur les établissements scolaires dans leur globalité ou directement envers le·a chef·fe d'établissement afin que l'application des programmes ECS soit annulée.

En France, le collectif Parents en Colère propose par exemple un accompagnement juridique pour les parents qui souhaitent poursuivre les chef·fes d'établissement en justice ainsi qu'un modèle template de courrier à envoyer à au chef·fe



d'établissement sur sa responsabilité envers les parents et les enfants.

Le 29 septembre 2025, la Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques, portant la voix de 280 associations et de 51 000 familles sur l'hexagone et en outre-mer, dépose un recours devant le Conseil d'Etat. Son contenu vise à d'abord clarifier la place des parents dans le programme et les distinguer des "adultes de confiance" puis à organiser une rencontre entre parents d'élèves et enseignant-es sous l'égide du ou de la chef-fe d'établissement. Dans son communiqué de presse, elle rappelle que "les parents sont les premiers et principaux éducateurs de leurs enfants et que

l'Education Nationale ne peut se substituer à eux dans les domaines relevant de l'intime."

Les parents détiennent un pouvoir d'action stratégique au niveau local notamment sur lequel s'appuie le mouvement anti-ECS, pour faire pression sur les établissements scolaires, le corps enseignant et les politiques locales. Cette rhétorique autour de la culture parentale sert une stratégie populiste de droite⁽³²⁾. Elle repose sur l'idée que la société est fondamentalement divisée en deux groupes homogènes et antagonistes, le "peuple pur", incarné par les parents et leurs enfants, versus les "élites corrompues".



C. DIFFUSION DE LA PANIQUE MORALE

I. AU NIVEAU DE L'OPINION PUBLIQUE

La désinformation est un outil habituel utilisé par les structures d'opposition pour décrédibiliser et diaboliser l'ECS dans le débat public. La production de désinformation repose sur l'utilisation de données et de cas isolés, sortis de leur contexte, déformés, exagérés et enrichis de commentaires alarmistes. Le but est de choquer, susciter une réaction émotionnelle immédiate. On retrouve dans ces campagnes de désinformation l'affirmation que les associations dispensant de l'ECS apprendraient aux enfants à se masturber, que les enfants seraient exposés à des contenus pornographiques, qu'ils seraient incités à changer de sexe, ou que les parents n'auraient aucun droit de regard ni d'information sur l'ECS.

En France, certaines associations ont minutieusement choisi et utilisé des extraits du programme d'EVRAS (l'équivalent de l'EVARS mais dans l'éducation belge), qui est plus explicite sur les relations sexuelles que le programme français. Ainsi, en sortant de son contexte les informations du programme belge et en le présentant comme le contenu français, ces associations ont pu rassembler davantage de forces vives de la part de parents qui ne cautionnent pas ce programme.

Des campagnes d'affichage public sont régulièrement utilisées par le mouvement anti-ECS afin de toucher la population de masse. C'est particulièrement le cas en Italie :



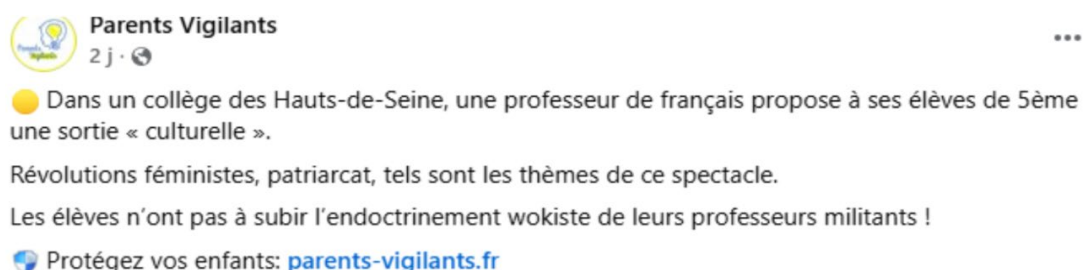
En Italie, campagne d'affichage de l'association Pro Vita & Famiglia, 9 septembre 2021 : "Un drag queen enseigne aux enfants la fable de l'enfant Zaff, "La princesse au pénis". C'est ce que tu veux pour tes enfants? Nous disons non au décret Zan" et "Bruce, aussi appelé "La Bête", 2 mètres, 95kg, combat contre les femmes parce qu' "il se sent femme". Tu veux que le sport féminin se termine ainsi? Nous disons non au décret Zan"

Les réseaux sociaux représentent un autre canal majeur dans la diffusion de la politique anti-ECS au grand public. Ils sont des espaces de lobbying et d'activisme particulièrement accessibles, à portée de smartphone, et donc très efficaces. Le Mouvement Français du Planning Familial, l'équipe de la plateforme OnSEXprime et l'association italienne Aidois déclarent être régulièrement la cible de réactions hostiles en ligne, notamment par des commentaires virtuels haineux pour délégitimer leur expertise et intimider les intervenant-es. Dans le cas de OnSEXprime, cette diffamation a eu lieu à titre professionnel et personnel, en attaquant nommément les travailleur·euses de la plateforme.

Les vidéos virales publiées sur les réseaux sociaux, partagées dans des groupes Facebook, Whatsapp et Telegram participent grandement à la panique morale instrumentalisée par le mouvement anti-ECS. C'est dans ces groupes que circulent également des alertes sur des projets scolaires "d'endoctrinement des enfants".

Les médias conservateurs sont des outils puissants pour étendre la portée des arguments en défaveur de l'ECS et diffuser un narratif alarmiste autour de "l'idéologie de genre". Les discours anti-genre y sont valorisés par des contenus sensationnels et accrocheurs.

Par exemple, en Allemagne, le tabloïd Bild, l'un des plus lus dans le pays, titrait en 2023 "L'école enseigne le changement de sexe à un enfant de 11 ans".



...sis

ette pièce au titre évocateur et r
d'ironie, la chorégraphe Olivia G
sept danseurs, trentenaires, aux o
les et parcours artistiques diver
ier leur perception de la masculin
le, ils composent une pièce cho
re, en résonance avec les révolu

Capture d'écran de la dernière publication du compte
Facebook de Parents Vigilants, 7 octobre 2025

En France, en novembre 2024, la chaîne de télévision CNEWS consacre une interview à Sophie Audugé, déléguée générale et porte parole de l'association SOS Education : "On a une école qui endoctrine les enfants avec des idéologies comme l'islamogauchisme et le wokisme". Près d'un an plus tard, elle est invitée de nouveau pour présenter son ouvrage "L'éducation sexuelle à l'école, les nouvelles orientations de l'éducation nationale en question" et interpelle alors la communauté pédagogique : "L'EVARS place les enfants dans un conflit de loyauté parents/école."

En décembre 2024, le Figaro publie la tribune "Education à la sexualité : le militantisme n'a pas sa place à l'école", co-construite par Mathieu Darnaud et Max Brisson ainsi que cent sénateurs Les Républicains, elle alerte sur le programme d'EVARS qui fait, selon eux, "la part belle à l'idéologie woke."

En septembre 2025, Valeurs Actuelles dédie un article à Ludovine de la Rochère, co-fondatrice de la Manif pour Tous et grande activiste anti-LGBTQ+. On y lit que le nouveau programme EVARS a permis de franchir le pas de "l'endoctrinement de tous les enfants, organisé par l'Etat" puisqu'il repose sur une vision des relations humaines et de la société bien connue, qu'on appelle l'idéologie du genre ou, plus largement, le wokisme".

L'empire médiatique du milliardaire français Vincent Bolloré s'inscrit dans une tendance politique de droite réactionnaire, acquise à un catholicisme traditionnel et à une vision de la France menacée. Profondément conservateur, il a progressivement étendu ses actifs médiatiques pour y inclure des chaînes de

télévision (notamment CNews et les autres chaînes de Canal+), des stations de radio (Europe 1, RFM, etc.) et des magazines (Télé-Loisirs, Voici, Femme actuelle, Paris Match etc.) de premier plan. Ces médias ont régulièrement invité et visibilisé des opposant-es au programme EVARS ; ils servent ainsi de caisse de résonance aux idées réactionnaires d'un projet politique et idéologique qui vise à promouvoir des valeurs conservatrices et à empêcher l'intégration d'idées progressistes dans l'éducation nationale.

En Hongrie, l'outil médiatique contribue grandement à diffuser les valeurs anti-genre prônées par le gouvernement Fidesz. Des médias conservateurs et ultra-conservateurs, proches du gouvernement, ont notamment soutenu ce dernier en explicitant et **en diffusant ses arguments et ses positions concernant l'adoption de la Loi LXXIX en 2021 et la défendant comme la loi de protection des enfants.** On peut citer



parmi ces médias pro-gouvernementaux l'hebdomadaire Magyar Demokrata, le quotidien Magyar Nemzet ou la plateforme d'information Mandiner qui comprend la publication d'un hebdomadaire. Ces derniers proposent de nombreux articles dénonçant la promotion de l'homosexualité et de l'idéologie de genre, la propagande féministe dans les écoles ou encore les dangers que représente la communauté LGBTQIA+ pour les enfants. Ils mettent en avant les bienfaits de la politique familiale hongroise et dénoncent les lois et les mesures dites "progressistes" adoptées en faveur des minorités de genre ou des minorités sexuelles dans d'autres pays européens.

Depuis 2010, de nombreuses institutions, dans des domaines allant de la finance à la culture, ont progressivement été placées sous le contrôle du gouvernement. Une loi adoptée en 2011 permet dorénavant à l'Autorité nationale des médias et des communications de sanctionner les

productions qui "ne sont pas équilibrées politiquement" ou qui "portent atteinte à la dignité humaine". Par la suite, des cadres du Fidesz ont été nommés rédacteurs en chef de plusieurs rédactions et de nombreux médias grand public ont été vendus à des investisseurs pro-gouvernementaux, qui ont rapidement orienté leur ligne éditoriale en ce sens.

En 2018, plusieurs médias locaux étaient réunis en un grand "empire médiatique" pro-gouvernemental, le groupe Kesma, véritable instrument de diffusion des positions du gouvernement de Viktor Orbán, notamment anti-genre.

Cette stratégie d'occupation de l'espace médiatique et d'*agenda setting* permet l'installation progressive de la rhétorique anti-ECS dans le débat public et l'attention du gouvernement sur ces idées, ce qui contribue à fragiliser la légitimité du contenu des programmes d'ECS.



II. AU NIVEAU NATIONAL

Les acteurs du mouvement anti-ECS ont une véritable stratégie politique. Au-delà de la mobilisation citoyenne, ils exercent des lobby directs via une approche ascendante, auprès des institutions compétentes (conseils communaux et régionaux), afin d'accéder au gouvernement à l'échelle nationale.

En Italie, les associations Vita & Famiglia, Generazione Famiglia et Non si tocca la Famiglia investissent les espaces de débats gouvernementaux, comme les conseils municipaux et provinciaux, dans lesquels elles promeuvent des motions anti ECS et anti-droits. Au niveau national, la composition actuelle du gouvernement italien est un obstacle à la mise en œuvre de l'ECS. Le gouvernement de droite et les partis qui le soutiennent bloquent systématiquement toute tentative d'introduire des programmes d'ECS obligatoires et maintiennent l'ECS comme choix facultatif pour les écoles, menant à la construction de projets locaux et temporaires comme seule option pour les établissements.

En septembre 2024, une résolution interdisant l'enseignement de tout sujet lié à "l'idéologie du genre" dans les écoles primaires est approuvée par la commission de la culture de la Chambre des députés italienne ; il s'agit du premier document officiel produit par le parlement qui intègre explicitement ce concept, promu par les mouvements conservateurs.

En France, les mouvements anti-ECS suivent et adaptent leurs actions à l'agenda politique national : la Manif pour Tous, après leur mobilisation contre le mariage homosexuel en 2012/2013, se bat contre le projet éducatif des ABCD de l'égalité en 2014 et conduit à son abandon. On observe que durant les années suivantes, l'association agit contre la GPA (à l'échelle européenne et française), contre la communauté trans, puis contre le projet national d'EVARS et le wokisme :



*Capture d'écran du compte
instagram @lesyndicatdelafamille
et de ses chevaux de bataille depuis
2021, 9 octobre 2025.*

Le premier programme national d'EVARS qui voit le jour en 2025 est le produit d'un compromis puisque le gouvernement en a adapté le contenu suite aux revendications de certaines structures d'opposition. Ainsi, tout au long de l'année scolaire 2024-2025, elles s'organisent et mènent un plaidoyer auprès des parlementaires. Elles envoient des courriers signés par des associations, des député.es, des pédo-psychiatres etc, afin de faire modifier le programme pour qu'il n'aborde par de sujets jugés inappropriés (comme l'identité de genre dans le primaire, la transidentité ou la sérophobie). Les acteurs d'EVARS déplorent que ces sujets aient été repoussés dans le programme.

En Allemagne, à l'été 2024, le parti d'extrême-droite AfD, qui a régulièrement exprimé des opinions critiques sur l'ECS lors de discours publics et de débats parlementaires, était représenté dans les parlements de 14 Etats fédérés sur les 16 existants. En septembre, et pour la première fois depuis l'après-guerre, l'AfD a remporté les élections régionales dans un Etat fédéré, celui de Thuringe. En novembre 2024, les députés du groupe parlementaire AfD font une proposition législative dans laquelle ils demandent au gouvernement fédéral de rejeter les normes de l'OMS en matière d'ECS et de cesser de les diffuser, y compris via les brochures d'information et les interventions de la BZgA. En janvier 2025, l'AfD a présenté une proposition législative demandant la suppression du financement de "l'éducation sexuelle précoce" de 0 à 13 ans, affirmant que l'école ne devrait pas soutenir ce qu'ils appellent "le mauvais traitement mental des enfants".

En Espagne, entre 2000 et 2019, le FEF et Hazte Oir étaient déclarés entités d'utilité publique et participaient de manière consultative aux débats et prises de décisions politiques. Le premier faisait notamment partie du Conseil et Observatoire d'État des familles, organe collégial interministériel consultatif de l'administration générale. Cependant, lors de l'élection des socialistes en 2019, la subvention annuelle de 35 000 euros allouée au FEF depuis 2003 a été supprimée et le Ministère de l'Intérieur a pris la décision de retirer la déclaration d'utilité publique de Hazte Oir, sur motif que l'association ne contribuait pas à promouvoir l'intérêt général, notamment par les messages transphobes de leur campagne du bus. Aujourd'hui, le FEF ne fait plus partie du Conseil et Observatoire d'État des Familles.

En Hongrie, la rhétorique anti-genre fait partie du paysage législatif national, et est régulièrement mise en valeur par les prises de paroles du gouvernement et amplifiée par les médias qui le soutiennent.

Au-delà du lobbying à l'échelle nationale, certains acteurs d'opposition à l'ECS ont recours aux institutions juridiques pour lutter contre la mise en place effective de l'ECS. En Espagne, suite à la décision de lui retirer son statut d'association d'utilité publique, en 2019, l'association Hazte Oir a fait appel à cette décision. Le tribunal de la salle des contentieux de l'audience nationale l'a alors rejetée, en concluant que l'association violait le devoir de promouvoir l'intérêt général, notamment la notion de la tolérance.

En France, en février 2025, sept associations ont formulé un recours contre le nouveau programme français d'EVARS auprès du Conseil d'Etat. Selon le directeur de projet de Juristes pour l'Enfance, Matthieu le Tourneur, ce programme est illégal et "viole un certain nombre de principes et de droits présents dans des textes de lois nationaux et internationaux", notamment de protection de l'enfance et

de droits de l'Homme. Ces associations demandent l'annulation du programme afin qu'il ne puisse pas être mis en application à la rentrée. Ce dernier est rejeté le 27 juin par la juridiction. Un nouveau recours auprès du Conseil d'Etat est déposé par la Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques en septembre 2025 contre la manière dont les parents sont évoqués dans le programme d'EVARS.

3. COORDINATION TRANSNATIONALE

Les acteurs anti-ECS sont loin d'être isolés et font preuve d'une grande capacité d'adaptabilité, de coordination et de collaboration au-delà des frontières nationales⁽¹⁰⁾.

Ainsi, des fédérations et organisations européennes et internationales regroupent des acteurs de différents pays, renforçant leurs capacités et internationalisant leur discours et leurs arguments. Cette coordination transnationale élargit la visibilité et le champ d'action du mouvement anti-ECS, porte des plaidoyers à grande échelle, au-delà des contextes nationaux et légitimise la présence des acteurs anti-ECS de la société civile dans chaque pays.

Ces organisations produisent des rapports et des études dans lesquels elles utilisent un vocabulaire pseudo-académique pour donner une apparence de rigueur scientifique, mais qui ne sont pas évalués par des pairs. Ils permettent ainsi de donner une légitimité apparente à des affirmations idéologiques non fondées.

Par ailleurs, elles mettent à disposition des contenus et ressources juridiques et pédagogiques, et organisent des webinaires à destination des parents et des décideur·euses politiques.

Un des exemples les plus flagrants de cette coordination est peut-être celui de la Manif pour Tous, directement exportée depuis la France à travers l'Europe⁽³²⁾. Créé en 2012 sous la forme d'un collectif d'associations, le mouvement a depuis inspiré la création d'homologues dans plusieurs pays européens, parmi lesquels Demo für alle en Allemagne et La Manif pour tutti en Italie.

La plateforme de pétitions en ligne espagnole CitizenGo, qui est traduite en quatorze langues, fait figure de référence pour le militantisme européen anti-ECS. Ses valeurs promeuvent la défense de la dignité humaine, la famille et la liberté. Ses stratégies comprennent notamment le lobbying, la désinformation en ligne et la diffusion d'images et de messages anti-avortement et anti-trans lors d'événements internationaux⁽¹⁰⁾.

Family Watch International (FWI) est une organisation internationale d'acteurs coopérant contre l'ECS et pour son interdiction totale, et promouvant un discours antidroits à l'ONU. Disposant de membres et de soutiens dans plus de 170 pays dans le monde, elle fait du lobbying contre l'ECS, diffuse de la désinformation sur les droits sexuels et reproductifs, et promeut la "famille naturelle". Sur leur site officiel, une rubrique est entièrement dédiée à l'investigation des planning familiaux et de leur influence en matière d'ECS. L'IPPF est accusé de s'en prendre à des millions d'enfants à travers le monde, de leur fournir du matériel pornographique et d'encourager leur sexualisation.

FWI est à l'initiative du projet "Stop CSE" mené par la Stop CSE Alliance réunissant des acteurs de plus de 70 pays. Le site du programme met à disposition des ressources, outils et informations pour aider à protéger les enfants contre la sexualisation précoce à travers les programmes d'ECS : des pétitions en ligne, une cartographie de la législation de l'ECS dans le monde et des curriculums relatifs à son application, ainsi que des rapports démontrant l'inefficacité et le caractère préjudiciable de l'ECS sur les individus.

En 2013, FWI lance la Coalition de protection de la santé des enfants (PCHC). Il s'agit d'un "réseau de parents, de professionnels et d'organisations de divers secteurs qui défendent la protection des enfants contre les contenus nuisibles, notamment pornographiques ou obscènes".

Le United Nation Family Rights Caucus (UNFRC), réseau international co-fondé et co-présidé par FWI, rassemble des membres de plus de 160 pays et porte pour mission de protéger et promouvoir la "famille naturelle" en tant qu'unité fondamentale de la société. Il ne s'agit pas d'un organe officiel de l'ONU, bien que son nom laisse penser le contraire. Le UNFRC participe cependant à des instances onusiennes en tant qu'organisation de la société civile.

One of us est une fédération européenne constituée de 50 ONG membres à travers 19 pays européens. Dans leur manifeste, One of Us se positionne sur plusieurs points liés à l'ECS. Ils s'opposent notamment à ce qu'ils appellent la "sexualisation prématurée des enfants", rejettent "l'idéologie du genre", et affirment vouloir préserver la distinction biologique entre les sexes dans l'éducation. En 2019, Vérone a accueilli le treizième Congrès Mondiale des Familles (WCF). En 2017, la onzième édition de ce congrès était hébergée à Budapest et incluait le congrès de One of us. Le WCF est un projet international mené par l'Organisation Internationale pour la Famille (IOF), qui unit et outille des dirigeant-es, militant-es, membres du clergé, universitaires, médias du monde entier afin de promouvoir la "famille naturelle".

4. IMPACTS DE L'OPPOSITION SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ÉDUCATION COMPLÈTE À LA SEXUALITÉ

Les actions de mobilisation, de diffusion et de communication du mouvement anti-ECS portent leur fruit, ralentissent le travail des acteurs de la société civile qui travaillent à la mise en œuvre de l'ECS, fragilisent leur action et ralentissent la dynamique pro-ECS collective à l'échelle nationale ou européenne.

Les comités de parents qui menacent les écoles d'organiser des protestations publiques ou de retirer les inscriptions de leurs enfants représentent des acteurs particulièrement puissants. **Face à ces campagnes d'intimidation, certains établissements s'auto-censurent, annulent des ateliers ou des interventions d'ECS et retirent certains contenus pédagogiques d'interventions prévues.** C'est le cas notamment en Espagne, en Allemagne, en France et en Italie.

Face aux attaques des structures anti-ECS, la société civile se trouve dans une constante vigilance, elle y répond par un important travail visant à contrer les actions d'opposition, dénoncer et réfuter la désinformation. Ce travail est coûteux en ressources humaines, matérielles et financières, en énergie et en temps. Il conduit à une fatigue grandissante au sein de ces associations.

En Hongrie, une grande partie de la force de travail déployée par les associations de défense de l'ECS, et de l'égalité de genre plus largement, est dorénavant destinée à

rendre légalement possible l'organisation de formations et de conférences sur l'ECS à destination des professeur·es et des parents. Ces associations ont vu leur champ d'action considérablement restreint depuis 2021 et continuent avec difficulté de lutter sur le terrain.

Le pouvoir du gouvernement hongrois sur l'éducation s'est affermi au cours des quinze dernières années. Les espaces de participation et de concertation démocratiques dans le domaine éducatif ont été considérablement réduits et plusieurs instances consultatives ont été supprimées, en particulier le Conseil de la politique éducative qui réunissait des syndicats enseignant·es, des représentants des élèves et des parents et des représentants des collectivités locales. Cela permet de faciliter l'adoption de directives sans l'aval d'acteurs de la société civile.

En Espagne, **la société civile s'organise et développe des stratégies efficaces pour freiner le mouvement anti-ECS. Elle génère des alliances, collecte des preuves scientifiques et a contribué au cadre légal existant sécurisant l'ECS.** En particulier, elles ont pris part à la formulation et à l'adoption de la loi LOMLOE, principal levier d'action pour la mise en œuvre de l'ECS en Espagne.

En France, les organisations de la société civile doivent redoubler d'efforts de pédagogie pour déconstruire les accusations véhiculées sur l'EVARS par le mouvement anti-genre. Elles s'attachent à

rassurer les parents et les établissements, promouvoir leur légitimité et leur expertise, réaffirmer le caractère scientifique, inclusif et émancipateur de l'EVARS : **des sessions de sensibilisation destinées spécifiquement aux député.es allié.es ont été créées afin qu'ils.elles comprennent les enjeux du plaidoyer relatif à l'EVARS** et soutiennent le contenu des séances d'EVARS. Des associations, comme le MFPPF et Nous Toutes, travaillent activement avec les parents d'élèves, notamment avec la Fédération CPE afin de démystifier l'EVARS, comprendre son contenu et soutenir son programme. Cela se concrétise par des flyers, affiches, publications sur les réseaux sociaux et webinaires créés à destination des parents.

En Italie, l'association Educare Alle Differenze (Éduquer Aux Différences) qui se confronte à des parents d'élèves ou des associations se positionnant contre l'ECS en milieu scolaire, a plusieurs fois été contrainte d'adapter ou d'annuler ses interventions. De manière générale, proposer un atelier d'ECS en Italie relève d'un parcours complexe, jonché d'obstacles: il faut d'abord avoir obtenu l'accord d'un conseil gouvernemental et d'un conseil des enseignant-es puis, depuis l'année scolaire en cours, avoir reçu le consentement des parents pour que leurs enfants puissent participer à l'atelier. Les multiples étapes administratives par lesquelles les structures intervenant en ECS doivent passer afin d'organiser un atelier ralentit leur travail et parfois, les mènent à repousser ou annuler la date d'une intervention (lorsque trop peu d'élèves ont reçu le consentement de leurs parents pour pouvoir maintenir un atelier par exemple).



En Suède, si la lutte contre l'opposition à l'ECS n'est pas une priorité, le RFSU alerte néanmoins sur les relations incertaines qui seront entretenues avec le nouveau gouvernement de droite et d'extrême droite, dans les années à venir sur les enjeux d'éducation et de genre.

5. CARTOGRAPHIE DE L'OPPOSITION À L'ECS*

FRANCE



- Le parti d'extrême droite nationaliste Reconquête
- Le parti d'extrême droite populiste et conservateur Rassemblement National
- Le parti de droite, libéral et conservateur Les Républicains
- L'association Maman Louves
- L'association SOS Education
- L'association Syndicat de la Famille
- L'association et le réseau Parents Vigilants
- L'association Juristes pour l'Enfance
- L'association Famille et Liberté
- Les collectifs de Parents en Colère
- L'Observatoire de la petite sirène
- Le milliardaire ultra-conservateur Pierre-Edouard Stérin

SUÈDE



- Le parti politique centre-droit Kristdemokraterna (Chrétiens-démocrates)
- Le parti politique nationaliste, conservateur et populiste de droite Sverigedemokraterna (Démocrates de Suède)
- Le parti politique d'extrême-droite Alternativ för Sverige, AfS (Alternative pour la Suède)

ACTEURS DE L'OPPOSITION À

ITALIE



- Le parti politique populiste, conservateur et de droite Fratelli d'Italia
- Le mouvement fasciste CasaPound Italia
- Le parti politique néofasciste Forza Nuova
- Le Vatican
- L'association Pro Vita & Famiglia
- L'association Generazione Famiglia
- L'association Movimento per la Vita
- L'association Family Day Italia
- L'association de parents MOIGE
- Le blog complottiste Società Italiana Procreazione Responsabile

ESPAGNE



- Le parti politique conservateur, nationaliste et d'extrême droite Vox
- Le parti politique Partido Popular
- L'association Confederacion Catolica Nacional de Padres de Familia y Padres de Alumnos
- L'association Foro Espanol de la Familia
- L'association Hazte Oir
- L'association Asociacion Espanola de Abogados Cristianos
- Le collectif Profesionales por la ética
- La plateforme de pétitions CitizenGO

- Europe Agenda
- One of us
- ProLife Europe
- Ordo Iuris
- World Congress of Families
- Family Watch International
- Alliance Defending Freedom (ADF)
- Heritage Foundation
- 40 Days for Life



HONGRIE



- Le parti politique extrême droite, nationaliste et populiste Mi Hazánk (Notre Patrie)
- Le parti politique conservateur chrétien Kereszténydemokrata Néppárt (Parti populaire démocrate-chrétien)
- Le parti politique de droite conservatrice et nationaliste Fidesz – Magyar Polgári Szövetség (Alliance civique hongroise – Union civique hongroise)
- Alapjogokért Központ (Centre pour les Droits Fondamentaux)
- Ferfihang (la Voix des hommes)

ALLEMAGNE



- Le parti politique d'extrême droite Alternative für Deutschland (AfD)
- Bundesverband Lebensrecht (Fédération fédérale pour le droit à la vie)
- L'association Demo für Alle (Manif pour Tous)
- L'association Initiative Familienschutz (Initiative pour la protection de la famille)
- L'association Nein, lass das! (Non, arrête ça !)
- Le groupement de parents Besorgte Eltern (Parents inquiets)
- L'association Eltern stehen auf (Les parents se lèvent)
- L'association Zivile Koalition (Coalition civile)

* Liste non exhaustive

PARTIE 4.

CONCLUSION



CONCLUSION

L'état des lieux du cadre législatif et de la mise en place de l'ECS met en évidence un large écart, dans chacun des six pays étudiés, entre les dispositions prévues par la loi et la réalité de leur application sur le terrain. Si les textes officiels reconnaissent pour la plupart, avec des disparités d'un pays à l'autre, la nécessité d'apporter aux élèves une éducation aux enjeux de la sexualité adaptée à leurs besoins, la mise en pratique observée dans les établissements révèlent que ces principes peinent souvent à être traduits de manière concrète. Cette divergence révèle les défis liés à l'adaptation des politiques nationales aux contextes locaux, à la formation des enseignant·es, à la diffusion des ressources pédagogiques disponibles et aux résistances politiques, religieuses et socioculturelles qui peuvent freiner la mise en œuvre effective de l'ECS.

L'analyse comparative de l'opposition à l'ECS en Europe met en lumière la structuration solide, la capacité d'adaptation et la dimension transnationale d'un mouvement diffus qui dépasse largement les frontières nationales et les clivages politiques traditionnels. Porté par un réseau hétérogène d'acteurs - partis politiques, groupes religieux, associations familiales, organisations militantes -, ce mouvement s'appuie sur des stratégies discursives, morales et émotionnelles efficaces, centrées sur la défense de la famille "traditionnelle", la protection de l'enfance et la dénonciation d'une prétendue "idéologie du genre". La diffusion de désinformation, amplifiée par

des médias traditionnels, des campagnes publicitaires et des actions de mobilisation à différents niveaux, est au cœur de leur stratégie.

En instrumentalisant les valeurs de liberté, de parentalité et de protection des enfants, les acteurs anti-ECS parviennent à influencer les débats publics et, dans certains cas, les décisions politiques et législatives. Leur coordination transnationale, appuyée par des structures de financement et de communication puissantes, confère à leur discours une légitimité apparente et une portée considérable, malgré l'absence parfois de forte mobilisation bénévole/adhérente sur le terrain.

Cette offensive idéologique a un impact concret sur la mise en œuvre de l'ECS: elle fragilise les acteurs de la société civile, retarde l'ampleur et l'application des programmes éducatifs et alimente un climat de peur et de méfiance.

Par ces stratégies d'opposition, les acteurs de l'ECS - établissements scolaires, associations - voient leurs actions d'éducation et de prévention entravées, ralenties voire supprimées. Les organisations de la société civile pro-ECS sont contraintes de déployer un large effort d'adaptation, d'information et d'éducation en réponse à ces attaques.

PARTIE 5.

RECOMMANDAT

STRATÉGIQUES

AUX INSTITUTIO

EUROPÉENNES

IONS

NS



1. PLACER L'ECS À L'AGENDA EUROPÉEN

1

En intégrant l'ECS dans la politique sociale européenne, qui relève des compétences partagées (article 4 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne) entre l'UE et ses Etats Membres plutôt que l'éducation qui, elle, relève des compétences d'appui (article 6) avec une marge d'influence de l'UE plus restreinte ;

2

En garantissant la mise en place d'une ECS, obligatoire et inclusive dans tous les États membres, conformément à la Directive sur les violences faites aux femmes et son considérant 742 qui rappelle qu'il est essentiel de renforcer l'éducation à la sexualité dans l'enseignement formel, en y intégrant les notions d'autonomie personnelle, de respect du corps et de consentement ;

3

En reconnaissant que l'ECS est la cible d'un mouvement d'opposition anti-ECS de grande ampleur, transnational, organisé et influent, qui s'inscrit dans un mouvement plus large d'opposition anti-genre ;

4

En assurant l'identification d'un·e eurodéputé·e référent·e pour l'ECS pour chacun des États membres et des espaces de concertations et de travail international entre ces référent·es ;

5

En assurant une coordination multi-sectorielle de l'ECS, notamment en travaillant étroitement avec les départements de santé publique, d'égalité de genre, de la lutte contre les discriminations et des droits de l'enfant ;

6

En tissant des partenariats forts avec des médias européens, traditionnels comme Euronews, Euractiv, Arte, France24, Politico Europe, EUobserver, EU Reporter, New Europe, Investigate Europe, Carnegie Europe, openDemocracy et non traditionnels comme Brut, Konbini et autres comptes de réseaux sociaux particulièrement appréciés des adolescent·es et jeunes adultes ;

7

En construisant des espaces de dialogue entre les organisations de la société civile travaillant sur l'ECS et les eurodéputé·es, à l'échelle nationale et transnationale.

2. CONSTRUIRE UNE COMPRÉHENSION COMMUNE DE L'ÉDUCATION COMPLÈTE À LA SEXUALITÉ

8

En intégrant dans la compréhension commune de l'ECS les stratégies d'organisation, de fonctionnement et d'action du mouvement d'opposition à celle-ci afin de préparer, former et d'outiller en plaidoyer les décideur·euses et les acteur·ices de l'ECS ;

9

En assurant une coordination transnationale des acteurs de l'ECS à l'échelle européenne :

9.1

En cartographiant les acteurs de l'ECS respectant les standards définis par l'OMS et l'UNESCO pour faciliter la mise en place de partenariats entre eux et les établissements scolaires ;

9.2

En continuant à financer et à promouvoir des projets collaboratifs transnationaux d'échange de bonnes pratiques en ECS et de production d'outils pédagogiques inclusifs, adaptés aux besoins des apprenant·es et aux spécificités socioculturelles des territoires, variés dans leur forme et leur approche (outils artistiques, digitaux etc...) ;

9.3

en créant un réseau européen d'échange de bonnes pratiques en ECS permettant une mutualisation des ressources et un dialogue international continu ;

10

En encourageant les États membres de l'Union européenne à intégrer systématiquement les associations agréées dans la mise en œuvre des programmes d'éducation à la sexualité au sein de l'Union européenne ;

11

En participant à la traduction systématique et à la diffusion transnationale des documents créés par les acteurs de l'ECS, les acteurs institutionnels et les acteurs académiques sur le sujet.

3. SÉCURISER DES FINANCEMENTS PÉRENNES

En finançant :

- 12** Des projets transnationaux de recherche sur les enjeux, les bienfaits, et les freins de l'ECS, qui ne dupliquent pas les travaux déjà existants, pour un pilotage académique efficace de l'ECS à l'échelle européenne ;
- 13** Des projets, réseaux, alliances et initiatives collaboratifs, transnationaux et intersectionnels qui travaillent sur les enjeux d'ECS et des quatre autres cibles du mouvement anti-genre (droits LGBTQIA+, droits reproductifs, études de genre et la démocratie) ;
- 14** Une campagne de l'UE de sensibilisation pour faire adhérer les parents, adultes référent·es et le grand public ;
- 15** La visibilité des acteurs de l'ECS, de leur plaidoyer et de leurs actions ;
- 16** L'investissement vers des projets incluant les acteurs locaux, les parents et les adultes référent·es et la jeunesse portés par organisations qui ont de l'expérience de terrain dans l'éducation populaire et le travail avec la jeunesse ;

En priorisant un suivi systématique et une évaluation globale de l'ECS et plus spécifiquement par :

- 17** L'identification d'indicateurs de suivi qualitatifs et quantitatifs quant à l'application des standards d'ECS, à l'échelle européenne ;
- 18** Une étude biannuelle sur l'état de l'ECS dans chacun des États membres de l'UE, sur la base des indicateurs susmentionnés ;
- 19** Des consultations entre expert·es, ONG et représentant·es des institutions éducatives nationales suite à la publication de ces rapports afin de traduire les conclusions en feuille de route et plans d'action ;
- 20** De la documentation et la diffusion des approches innovantes, efficaces et inclusives de l'ECS adoptées dans des États membres ;

En mettant en place une plateforme digitale:

21

En rassemblant les textes de lois, les rapports bisannuels, les données liées à l'application de l'ECS dans chacun des pays européens. ;

22

En développant, au sein de cette plateforme et avec des expert-es, un système d'alerte précoce (*early warning system*) basé sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs sur l'état législatif de l'ECS, sa mise en place et les attaques qui la ciblent.

4. SOUTENIR LES ÉTATS MEMBRES DANS LA MISE EN OEUVRE DE L'ECS

19

En légiférant la mise en place d'une matière scolaire obligatoire dédiée à l'ECS, encadrée par un curriculum et des directives clairs, alignés avec les standards de l'OMS et de l'UNESCO, en continue pendant l'intégralité du parcours scolaire ;

20

En légiférant la création obligatoire de partenariats entre les établissements scolaires et les associations spécialisées en ECS ;

21

En assurant l'enseignement de cette matière auprès de tous·tes les élèves quelle que soit leur situation scolaire/éducative ;

22

En encadrant la planification et la mise en oeuvre effective de cette matière auprès :

22.1

Des parents et des adultes référent·es pour les élèves scolarisé·es en tant qu'acteurs clés de la mise en oeuvre de l'ECS :

22.1.1

en les éduquant sur le contenu du curriculum d'ECS, les objectifs visés et les résultats observés, pour les inclure dans le processus d'éducation ;

22.1.2

en favorisant les échanges entre les parents et les personnel·les d'établissement, notamment autour des enjeux d'acceptation, de barrières culturelles, religieuses etc., potentiellement animés par une association , à travers par exemple la réalisation d'un guide explicatif ;

22.2

Des professeurs :

22.2.1

en soutenant activement la formation de tous·tes les personnel·les d'établissements scolaires, via un curriculum défini à l'échelle européenne permettant une adaptation culturelle dans chacun des Etats membres, basé sur les recommandations et les standards préconisés par l'OMS et l'UNESCO et sur les conclusions des projets Erasmus+ ;

22.2.2

en encadrant la formation obligatoire, dense et complète et la capacité d'une personne par établissement, nommée référente de l'ECS.

PARTIE 6.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

- (1) UNESCO, UNAIDS, UNFPA, UNICEF, UN Women, WHO. *International technical guidance on sexuality education. An evidence-informed approach*. Mars 2018.
- (2) United Nations Population Fund for Population Activities (UNFPA). *Comprehensive sexuality education*. Septembre 2025.
- (3) OMS. *Éducation complète à la sexualité*. 18 mai 2023.
- (4) UNESCO, UNFPA, UNAIDS. (2015). *Comprehensive sexuality education: a global review*.
- (5) UN Women. *Gender Equality Glossary*. Décembre 2020.
- (6) OMS. *Genre et santé*. 23 août 2018.
- (7) Case, M.-A. (2016). The Role of the Popes in the Invention of Complementarity and the Vatican's Anathematization of Gender. *Religion & Gender*, vol. 6, no 2, p. 155-172.
- (8) Paternotte, D. & Kuhar, R. L'“idéologie du genre” en mouvement. *Campagnes anti-genre en Europe*, édité par Roman Kuhar et David Paternotte, Presses universitaires de Lyon, 2018b.
- (9) Swiebel, J. (2015). Gender and sexualities at the United Nations. *Sextant*, no 31, p. 25-41.
- (10) International Protection Accommodation Service (Ipas). (2023). *False Pretenses: The Anti-Comprehensive Sexuality Education Agenda Weaponizing Human Rights*. Ipas: Chapel Hill, NC.
- (11) Mijatović, D. (2020). Comprehensive sexuality education protects children and helps build a safer, inclusive society. Council of Europe.
- (12) Commission européenne : Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion (EMPL) & Picken, N. *Sexuality education across the European Union – An overview*. Publications Office, 2020, <https://data.europa.eu/doi/10.2767/869234>.
- (13) Paternotte, D., & Kuhar, R. (2018a). Disentangling and Locating the “Global Right”: Anti-Gender Campaigns in Europe. *Politics and Governance*, 6(3), 6-19.

- (14) Global Philanthropy Project (GPP). Elevate Children Funders Group. (2021). *Manufacturing Moral Panic: Weaponizing Children to Undermine Gender Justice and Human Rights*.
- (15) Michielsen, K., & Ivanova, O. (2022). *Comprehensive sexuality education: why is it important?* (1st ed.) European Union.
- (16) Kuhar, R. & Zobec, A. (2017). The Anti-Gender Movement in Europe and the Educational Process in Public Schools. *CEPS Journal*, Vol.7, No 2.
- (17) Roggeband, C., Rawłuszko, M., Meier, P., Díaz Fernández, S., Lombardo, E., Caravantes, P. Anti-gender politics and European democracies' legacies of exclusion and violence. *Women's Studies International Forum*, Volume 112, 2025.
- (18) Titley, G., Filep, E., Kulpa, R. RESIST Project. (2025). Cartographier les mouvements « anti-genre » à travers l'Europe. *Mouvements*.
- (19) Mariani, G. (2025). Transnational Networks against Equality: The Anti-Gender Mobilization in the European Parliament. *Social Politics: International Studies in Gender, State & Society*. 10.1093/sp/jxaf015.
- (20) Nations Unies. (1989). *Convention relative aux droits de l'enfant*. Recueil des Traités, 1577, 3.
- (21) Conseil de l'Europe. (2007). *Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (STCE n°201)*, adoptée à Lanzarote le 25 octobre 2007, entrée en vigueur le 1er juillet 2010.
- (22) Parlement européen. Comité pour les Droits des Femmes et l'Égalité de Genre. (2021). *REPORT on the situation of sexual and reproductive health and rights in the EU, in the frame of women's health*. A9-0169/2021.
- (23) Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR). (2021). *Éducation à la sexualité en milieu scolaire*, N° 2021-149.
- (24) Fédération internationale des plannings familiaux (IPPF). (2006). *Sexuality education in Europe. A reference guide to policies and practices*. The Safe project. Brussels, IPPF European Network.
- (25) UNESCO, UN Women, UN-AIDS, UNICEF, UNFPA, WHO. (2021). *The journey towards comprehensive sexuality education: Global status report*.

- (26) OMS, Bureau régional pour l'Europe et BZgA. (2013). *Standards pour l'éducation sexuelle en Europe*.
- (27) Commission européenne: Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion & Picken, N. (2020). *Sexuality education across the European Union : an overview*, Publications Office.
- (28) Lo Moro, G., Bert, F., Cappelletti, T., Elhadidy, H., Scaioli, G. , Siliquini, R. (2023). Sex Education in Italy: An Overview of 15 Years of Projects in Primary and Secondary Schools. *Arch Sex Behav*, 52, 1653–1663.
- (29) Datta, N. European Parliamentary Forum for Sexual and Reproductive Rights. (2025). *The Next Wave: How Religious Extremism Is Reclaiming Power*.
- (30) RESIST Project Team. (2024). The RESIST Project Report: *National and Transnational Findings on the Formation of Anti-Gender Politics*. RESIST Project.`
- (31) Karlberg, E., Korolczuk, E., & Sältenberg, H. (2025). Insidious de-democratization: conceptualizing anti-gender politics in Sweden. *Journal of Gender Studies*, 34(5), 732–748.
- (32) Paternotte, D. Le mouvement anti-genre en perspective comparée. *Campagnes anti-genre en Europe*, édité par Roman Kuhar et David Paternotte, Presses universitaires de Lyon, 2018.

Rapport rédigé par : **Margaux Guerrien et Solène Pradat-Paz**

Direction de la publication : **Noémie Gardais pour le Mouvement français pour le Planning familial**

Contributions:

Les personnes et structures ayant accepté de participer aux entretiens et permis d'illustrer, argumenter et construire ce rapport :

- En Allemagne : l'association **Pro Familia**
- En Espagne : l'association **Asociación estatal sexualidad y discapacidad**
- En France : les expertes **Delphine Rahib et Rita Hofstetter**, le **Mouvement Français pour le Planning familial (MFPF)**, la **Fédération Nationale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (FNCIDFF)**, la **Confédération Générale du Travail (groupe Educ'Action, CGT)** et la **Confédération Nationale du Travail (CNT)**
- En Hongrie : l'experte **Ekaterina Filep**, les associations **Patent, Háttér Society et Labrisz Lesbian**
- En Italie : les expert·es **Alice Chinelli et Salvatore Caruso**, le **Centre Européen d'Etudes et d'Initiatives (CESIE)** de Palerme, l'**Associazione Italia DOnne per lo Sviluppo (AIDOS)** et le groupe de travail **CRC** pour la Convention sur les droits de l'Enfance et de l'Adolescence
- En Suède : les associations **Riksförbundet för sexuell upplysning (RFSU)** et **Riksförbundet för homosexuellas, bisexuellas, transpersoners och queeras rättigheter (RFSL)**, l'organisation du Lobby des femmes de Suède

Création graphique: **Léa Lebru**

Impression : **Estimprim**



Confédération nationale du Planning familial
4 Square Saint-Irénée
75011 Paris

www.planning-familial.org



En coopération avec la fondation Heinrich-Böll-Stiftung

■■■ HEINRICH BÖLL STIFTUNG
PARIS

France | Italie